

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2015

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitre 902 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

28 - Autres services périscolaires et annexes

FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

28 - Autres services périscolaires et annexes

ANNEXE 7

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	27
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	43
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014	49
INVESTISSEMENT.....	50
FONCTIONNEMENT.....	73

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

Le budget 2015 de l'enseignement secondaire marque la priorité donnée par la Région en faveur de la réussite et de l'égalité de tous les lycéen-ne-s d'Ile-de-France. Il s'inscrit dans un contexte de reprise de la croissance démographique lycéenne et d'attentes renforcées des communautés éducatives. Il traduit le rôle majeur de la Région en faveur des politiques éducatives, dans une nécessaire complémentarité avec les politiques nationales.

Cet engagement régional se traduit par la poursuite de l'effort engagé pour la construction, la rénovation, l'entretien et l'équipement des lycées (409 M€ en autorisations de programme), au sein du budget investissement (425 M€ en autorisations de programme).

Au titre des PPI, le budget proposé permettra d'engager plusieurs opérations d'envergure inscrites au PPI 2012-22 visant à répondre aux besoins démographiques, à développer une plus grande mixité et polyvalence des établissements et à satisfaire aux impératifs patrimoniaux. Sur les deux premières années de mise en oeuvre, c'est au total 91 établissements, correspondant à 31% des opérations du PPI 2012-2022 qui sont d'ores et déjà lancées. Les AP et CPI permettront également d'engager les travaux d'une vingtaine d'opérations et de poursuivre les chantiers déjà ouverts pour une vingtaine, y compris des internats conventionnés avec l'Etat dans le cadre de l'ANRU. Parmi ces opérations, figurent les chantiers de mise en accessibilité de 49 sites, en anticipation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) prévus en 2015. Enfin, 43,513 M€ seront consacrés au plan de rénovations thermiques et d'efficacité énergétique.

En ce qui concerne la maintenance et les grosses réparations, l'effort soutenu pour assurer l'entretien et le développement des 6,5 M de m² est maintenu. Il permettra de mener à bien les mises en conformité patrimoniales mais également les évolutions d'offre de formation concertées avec les établissements et les services académiques. Il permettra de poursuivre la politique de "budget participatif des lycéens" dans 12 nouveaux établissements et le déploiement de la démarche "lycées éco-responsables" qui concerne désormais 78 lycées. Les crédits prévus pour les bâtiments démontables seront renforcés compte tenu des besoins localisés de capacité supplémentaire.

L'équipement des lycées sera prioritairement développé en fonction des opérations PPI et des besoins démographiques ainsi qu'en renforcement des dotations en matériels informatiques. Il viendra soutenir la relance du déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) mené conjointement avec les académies ainsi que des opérations pilotes du schéma directeur d'informatisation des lycées (SDIL) parallèlement à l'action des OPTIC et en prévision de la prise en charge régionale de la maintenance informatique à la rentrée scolaire 2016. L'ENT régional fonctionne. Il a été élaboré dans le cadre d'un marché de conception réalisation lancé en 2009 en menant un travail avec les utilisateurs pour offrir un ensemble de prestations permettant de répondre aux attentes des communautés éducatives, telles qu'elles sont ressorties du comité de pilotage, ainsi que l'intégration par la solution des outils régionaux désormais développés. En début d'année 2015, un nouvel appel d'offre strictement limité à l'entretien de l'outil et aux nécessaires évolutions technologiques et réglementaires, la solution logicielle étant désormais consolidée, sera lancé.

En hausse de 7,3%, le budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire (267,550 M€ en autorisations d'engagement) permet de consolider le projet éducatif régional centré sur la réussite de tous les élèves.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement 2015 poursuit la refonte engagée en 2012 afin d'améliorer l'équité et la solidarité entre les lycées et la lisibilité des dotations. Rendue possible par une politique de maîtrise de l'énergie, à travers la reprise en gestion de la fourniture de l'énergie ainsi que de la maintenance des installations de chauffage au gaz, la DGFL, fixée à 104,4 M€, permet ainsi de renforcer les financements directement utiles à l'activité pédagogique et des dotations faisant droit à la spécificité de certains établissements, de petite taille ou éloignés géographiquement.

Désormais regroupées au sein d'un ensemble de dispositifs simplifiés pour un meilleur accès des équipes éducatives et des jeunes, les politiques éducatives constituent également un axe privilégié d'accompagnement des établissements en dotation de solidarité, résultant de mécanismes de ségrégation étudiés au sein de l'Observatoire régional de la réussite scolaire et de la mixité sociale.

Elles appuient enfin les politiques de prévention et de remédiation du décrochage scolaire engagées en 2013 sur une initiative régionale et désormais consacrées par la loi qui confie aux régions la coordination des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs.

Enfin, dans un contexte économique très difficile pour les familles, le budget consacré aux dispositifs d'aides sociales connaît une forte augmentation pour assurer le déploiement de la réforme de la tarification au quotient familial aux lycées publics de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne à compter de septembre 2015, après sa mise en œuvre dans les lycées publics de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise à la rentrée scolaire 2014.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2015

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
223 - Lycées privés	8,300		7,961	8,195
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300		7,500	7,945
<i>HP223-009</i>				
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300		7,500	7,945
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,250
<i>HP223-010</i>				
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,250
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	
<i>HP223-014</i>				
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	
224 - Participation à des cités mixtes	19,972	36,343	27,689	32,335
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	
<i>HP224-011</i>				
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,300	0,320	0,120
<i>HP224-012</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,300	0,320	0,120
Équipement des cités mixtes départementales	0,241	0,050	0,450	0,130
<i>HP224-013</i>				
Equipement des cités mixtes départementales	0,241	0,050	0,450	0,130
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	5,000	5,000	5,000	5,000
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	2,650	2,650	2,650	2,650
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	0,050	0,050	0,050	0,050
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - parties communes	2,100	2,100	2,100	2,100
Fonds d'urgence aux cités mixtes régionales - parties communes	0,200	0,200	0,200	0,200
Equipement des cités mixtes régionales		3,050	1,463	1,775

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique		1,500	0,935	0,935
Transports		0,050	0,018	0,020
Etudes liées aux cités mixtes régionales		0,500	0,130	0,240
Développement des TICE et des ENT		1,000	0,380	0,580
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	9,300	27,243	5,460	7,035
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	4,700	4,700	2,385	2,300
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	0,300	0,300	0,300	0,300
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes	4,300	4,300	2,370	2,370
Bâtiments démontables - part lycées			0,285	0,105
Bâtiments démontables - parties communes			0,120	0,120
Rénovation thermique et efficacité énergétique-parties communes		17,943		1,840
Etudes générales cités mixtes régionales		0,700	1,630	1,275
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées		0,300	0,900	0,675
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège		0,050	0,170	0,100
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes		0,350	0,560	0,500
Rénovation des cités mixtes régionales	2,021		10,256	17,000
<i>HP224-035</i>				
rénovation des cités mixtes régionales	2,021		10,256	17,000
28 - Autres services périscolaires et annexes	12,620	7,320	9,820	7,320
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	6,000	7,400	6,000
<i>HP28-001</i>				
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	6,000	7,400	6,000
Schéma des formations	3,620	1,320	2,420	1,320
<i>HP28-005</i>				
Logiciels et matériels didactiques	0,120	0,120	0,120	0,120
Budget participatif économie d'énergie lycées	3,500	1,200	2,300	1,200
TOTAL	424,150	425,000	406,450	400,000
HP	424,150	425,000	406,450	400,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 902 - Enseignement	400,000
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	392,680
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	352,150
2111 : Terrains nus	0,175
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	15,201
21831 : Matériel informatique scolaire	20,599
2313 : Constructions	49,545
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	36,000
21351 : Bâtiments publics	2,500
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	5,214
21828 : Autres matériels de transport	0,500
21572 : Matériel technique scolaire	1,580
21312 : Bâtiments scolaires	0,015
2033 : Frais d'insertion	0,099
2031 : Frais d'études	12,060
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	208,662
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	8,195
21831 : Matériel informatique scolaire	0,250
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	7,945
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	32,335
21351 : Bâtiments publics	0,225
21828 : Autres matériels de transport	0,020
2033 : Frais d'insertion	0,105
21572 : Matériel technique scolaire	0,100
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	16,159
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	5,000
21831 : Matériel informatique scolaire	0,641
2313 : Constructions	6,956
2031 : Frais d'études	2,231
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,343
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	0,555
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	7,320
204111 : Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,120
2313 : Constructions	0,320
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	0,880
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	6,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
TOTAL	400,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Études générales lycées publics	10,200	8,000	6,900	7,000
<i>HP222-001</i>				
Etudes générales lycées publics	10,200	8,000	6,900	7,000

Action : Etudes générales lycées publics

Les crédits consacrés aux études générales s'élèvent à 8 M€ en autorisations de programme et à 7 M€ en crédits de paiement pour 2015. Ces crédits permettront notamment de financer :

- la poursuite des opérations de relevés de géomètres nécessaires à l'élaboration de la base de données indispensable pour conduire les travaux dans les lycées. Ces relevés permettront également de recenser les surfaces des établissements, qui sont un paramètre utile notamment au calcul de la DGFL et dans le cadre des rénovations des lycées ;
- la conduite des études préalables et des contrôles techniques devant être réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe régionale ;
- la poursuite des études de diagnostic et de définition des besoins réalisées par les assistants techniques de la Région préalablement aux opérations d'activation des réseaux informatiques ;
- la conduite des études de programmation et de faisabilité du programme de construction et de rénovation des lycées ;
- les derniers diagnostics d'accessibilité des lycées, et le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la planification des travaux de mises aux normes, conformément au décret d'aout 2014, qui nécessite l'élaboration d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), c'est-à-dire de définir un engagement régional à travers une planification des travaux sur 9 ans maximum, qui permettrait un report de l'obligation d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 qui s'applique aux Établissements recevant du public (ERP).

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Acquisitions	0,100	0,100	0,130	0,190
<i>HP222-002</i>				
Acquisitions de terrains	0,100	0,050	0,130	0,175
<i>hcdp</i>				
Acquisitions d'immeubles		0,050		0,015
<i>hcdp</i>				

Action : Acquisitions de terrains

Les crédits prévus pour 2015, à hauteur de 0,050 M€ en autorisations de programme et de 0,175 M€ en crédits de paiement, permettront la prise en charge des frais notariés des opérations foncières actuellement en cours.

Action : Acquisitions d'immeubles

Les crédits prévus pour 2015, à hauteur de 0,050 M€ en autorisations de programme et de 0,015 M€ en crédits de paiement, permettront la prise en charge des frais notariés des opérations foncières actuellement en cours.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Construction des lycées neufs	61,213	17,149	54,900	65,300
<i>HP222-003</i>				
Construction des lycées neufs	61,213	17,149	54,900	65,300

Action : Construction des lycées neufs

Ce programme est doté de 17,149 M€ en autorisations de programme. Il répond aux besoins démographiques et à la politique régionale de développement des internats.

Cette dotation permettra d'engager une opération places nouvelles/extension et internat au lycée de Serris (77) (14,148 M€) opération lancée dans le cadre du programme d'investissement 2011, lorsque les études actuellement en cours seront finalisées. Elle permettra en outre de financer la dépollution d'un terrain pour un projet de l'est parisien fondé sur des besoins démographiques en extension, à hauteur de 3 M€.

Les constructions ponctuelles neuves intègrent dans leur budget l'objectif énergétique d'atteinte du label basse énergie (50 KWh/m² annuel).

Ce programme est doté de 65,300 M€ de crédits de paiement afin de financer notamment les travaux de construction des lycées neufs suivants : le lycée à sections internationales et l'internat de Noisy-le-Grand (93) pour 17,067 M€, le nouveau lycée de Saint Denis (93) pour 17,382 M€,

Seront également financés les travaux des internats du lycée Pauline Le Rolland à Chevilly-Larue (77), du lycée A Denis à Cerny (91) et du lycée Galilée à Gennevilliers (92), qui font l'objet d'un cofinancement avec l'ANRU.

Enfin, ces crédits permettront également de poursuivre le financement des études relatives à la construction des internats de Dammartin en Goelle (77), Marcelin Berthelot à Pantin (93) ou du lycée neuf Lucie Aubrac à Courbevoie (92).

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des lycées publics	118,495	204,668	175,000	150,500
<i>HP222-004</i> Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension de lycées	114,995	200,166	173,000	148,000
<i>hcdp</i> Bâtiments démontables	3,500	4,502	2,000	2,500
<i>hcdp</i>				

Action : Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension de lycées

Les crédits inscrits pour un total de 200,166 M€ d'autorisations de programme sur cette action seront utilisés :

- Pour le lancement de nouvelles opérations de rénovation dans le cadre de la mise en œuvre du PPI 2012-2022 adopté par l'assemblée régionale en novembre 2012. Une enveloppe de 32 M€ d'autorisations de programme est prévue au budget 2015 à ce titre afin de financer la part études (études de programmation, concours d'architecture, études de maîtrise d'œuvre et rémunération des mandataires) des opérations qui seront délibérées en 2015 dans le cadre du PPI 2012-2022, pour la troisième année de mise en œuvre.

- Pour permettre d'engager les travaux des opérations suivantes :

3 rénovations globales des lycées :

- JB Poquelin à Saint Germain en Laye [78] pour 20,600 M€
- Val de Bièvre à Gentilly [94] pour 22,960 M€
- JJ Rousseau à Montmorency [95] pour 19,611 M€

4 opérations ciblées :

- au lycée Jean Moulin au Chesnay [78] pour 4,532 M€
- au lycée Jean Vilar à Plaisir [78] pour 16,719 M€
- au lycée J Brel à La Courneuve [93] pour 2,966 M€ (demi-pension)
- au lycée Marie Curie à Versailles [78] pour 5,768 M€ (demi-pension)

1 opération internat : Voillaume à Aulnay-sous-Bois [93] pour 6,979 M€

1 opération handicap relative à 24 opérations, pour 7,852 M€

- Pour permettre de procéder à des ajustements de crédits pour les opérations de rénovation en cours à hauteur de 60,181 M€ qu'il s'agisse de compléments d'opérations ou de révisions de prix.

Les rénovations sont traitées en projet haute qualité environnementale (HQE). Les restructurations globales intègrent dans leur budget l'objectif énergétique label basse consommation (80 KWh/m² annuel).

La dotation en crédits de paiement est fixée pour 2015 à 148 M€, en adéquation avec les besoins identifiés par les mandataires. Une vingtaine d'opérations, actuellement en phase travaux, génère les principaux besoins en crédits de paiement, avec en particulier les opérations suivantes :

- de rénovation globale : Lycée Chennevière-Malézieux à Paris (12^{ème}), Lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain-en-Laye (78), Lycée agricole et horticole de Saint Germain-en-Laye (78), Lycée Joliot Curie à Nanterre (92) ;
- d'opérations ciblées : Lycée Léonard de Vinci à Melun (77), Lycée Jacques Prévert à Longjumeau (91), Lycée A Briand au Blanc Mesnil (93).

A noter qu'il est envisagé qu'une vingtaine d'opérations actuellement en fin de phase d'études de

maîtrise d'œuvre démarrent en phase travaux sur l'année 2015.

Action : Bâtiments démontables

La dotation prévue pour 2015 sur cette action s'élève à 4,502 M€ en autorisations de programme compte tenu des chantiers en cours dans les établissements. En effet, les bâtiments démontables sont principalement utilisés pour permettre la continuité de l'activité pédagogique pendant les travaux dans les lycées. Ils permettent également de répondre ponctuellement aux pressions localisées d'effectifs compte tenu de la reprise de la démographie lycéenne.

En crédits de paiement, 2,5 M€ sont prévus en 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les lycées publics	99,200	66,570	44,000	49,160
<i>HP222-005</i>				
Grosses réparations dans les lycées publics	49,200	41,000	24,000	27,000
<i>hcdp</i>				
Rénovation thermique et efficacité énergétique	50,000	25,570	20,000	22,160
<i>hcdp</i>				

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

L'enveloppe destinée aux grosses réparations dans les lycées publics s'élève à 41 M€ en autorisations de programme et à 27 M€ en crédits de paiement. Elle est destinée à couvrir l'ensemble des opérations de maintenance réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, soit pour des travaux programmés annuellement, soit pour des travaux urgents non programmés, réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande. Il s'agit d'opérations suffisamment importantes pour exiger une expertise des ingénieurs et des techniciens régionaux qui en assurent le suivi, mais ne nécessitant pas, du fait de leur envergure et de leur complexité limitées, d'être confiées à des mandataires.

Action : Rénovation thermique et efficacité énergétique

L'enveloppe destinée à cette nouvelle action s'élève à 25,570 M€ en autorisations de programme. Elle est destinée au financement de la relance du lot parisien du marché de renouvellement des installations de chauffage, dont les contrats devront prendre effet au 1^{er} juillet 2015 ainsi qu'aux opérations de rénovation thermique.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 22,160 M€ permettront de financer le remplacement d'une partie des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation conclu en 2013 sur les autres départements franciliens qui s'échelonnent sur 3 ans, de poursuivre l'exécution des différents marchés déjà conclus et les travaux de rénovation thermique. Seront notamment financés les études relatives aux rénovations thermiques ainsi que divers travaux sur le patrimoine des lycées (remplacement des postes de transformation haute tension/basse tension, passage des chaufferies fioul au gaz).

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance	36,000	37,000	36,000	36,000
<i>HP222-006</i>				
Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	34,000	35,000	34,000	34,000
<i>hcdp</i>				
Fonds d'urgence	2,000	2,000	2,000	2,000
<i>hcdp</i>				

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

L'investissement régional au titre des travaux de maintenance s'élève à 35 M€ pour 2015 en autorisations de programme et à 34 M€ en crédits de paiement. S'agissant d'interventions de moindre envergure en comparaison des grosses réparations, des dotations financières sont versées aux lycées sous la forme d'avances pour la réalisation de travaux dont ils assument la charge sous le contrôle et avec l'aide technique des ingénieurs et des techniciens régionaux. Cette enveloppe permet également de répondre aux demandes des communes relatives à l'aménagement et à la sécurisation des abords des lycées, et aux travaux rendus indispensables par l'ouverture de nouvelles formations au sein des lycées, dites « mesures de rentrée ».

Action : Fonds d'urgence

Ce fonds permet de répondre aux besoins ponctuels et urgents des lycées en matière de travaux ou de travaux liés à l'installation d'équipements, afin d'éviter tout dysfonctionnement de l'établissement. Une dotation de 2 M€ d'autorisations de programme et de crédits de paiement est prévue pour 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Équipement des lycées publics	58,050	47,850	44,050	44,000
<i>HP222-008</i>				
Matériel pédagogique	26,050	24,500	22,050	22,000
<i>hcdp</i>				
Transport	0,500	0,450	0,500	0,500
<i>hcdp</i>				
Développement des TICE et des ENT	31,500	22,900	21,500	21,500
<i>hcdp</i>				

Action : Matériel pédagogique

La dotation d'un montant de 24,500 M€ d'autorisations de programme permettra :

- De répondre à des demandes spécifiques d'équipement des établissements dans le cadre :
 - de la rénovation de lycées et/ou de l'installation de bâtiments démontables. Une trentaine d'opérations pourront être concernées,
 - d'un projet d'ouverture de formation et/ou de montée pédagogique coordonnées avec les rectorats (appelées mesures de rentrée),
 - de demandes formulées par les lycées au titre des dix priorités, ou d'équipement professionnel spécifique des lycées (aménagement d'ateliers, de plateformes pédagogiques,...).

- De poursuivre les politiques régionales relatives :
 - au soutien aux formations de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et à la mise en œuvre des projets "réussite pour tous",
 - au soutien aux lycées accueillant des élèves en situation de handicap,
 - à l'aménagement des espaces d'information et d'orientation dans les CDI,
 - à la mise en sécurité des équipements techniques à la demande des établissements.

- D'accompagner les réformes des filières engagées par l'État par l'acquisition d'équipements nécessaires suite à l'évolution des guides d'équipement.

- De rembourser les frais de réparation dans le cadre de la politique de maintenance des équipements techniques et du renouvellement du matériel suite à un vol ou à un sinistre.

- De financer l'acquisition et l'installation de bornes de réservation pour les restaurants scolaires des lycées, dans l'objectif de la mise en place d'une tarification unifiée et modulée en fonction du quotient familial dans les lycées.

Les équipements seront achetés dans le cadre des marchés régionaux ou par les lycées eux-mêmes avec les subventions qui leur seront attribuées.

Ce programme est doté de 22 M€ en crédits de paiement pour mettre en œuvre cette politique d'équipement.

Action : Transport

La dotation de 0,450 M€ en autorisations de programme et de 0,500 M€ en crédits de paiement permettra de doter les lycées franciliens en véhicules de service achetés dans le cadre des marchés publics régionaux. Il s'agit de fourgonnettes de 2 et de 4 places, de fourgons et de minibus de 9 places.

Action : Développement des TICE et des ENT

La dotation prévue pour cette action est de 22,900 M€ d'autorisations de programme et de 21,500 M€ en crédits de paiement. Son évolution à la baisse tient à la fin du financement du volet développement du numérique des collèges dans les contrats particuliers.

Ce budget permettra de poursuivre la mise en place de nouveaux outils pédagogiques dans les établissements :

- les espaces numériques de travail,
- les tableaux numériques interactifs,
- l'activation des réseaux informatiques,
- le renouvellement des ordinateurs et des imprimantes,
- l'installation ou la rénovation de laboratoires multimédia.

Le déploiement des ENT entraîne, par ailleurs, de nouveaux besoins en matériel informatique et en matière de réseaux : câblage de salles et nécessité de mettre en place un poste connecté par salle afin d'assurer l'accès aux outils de notes et d'absences mais aussi au cahier de textes numérique obligatoire et aux ressources numériques.

Au titre des mesures nouvelles en 2015, il est prévu de financer :

- le lancement du marché de maintenance de l'ENT, la solution étant désormais achevée ;
- les expérimentations prévues par le Schéma Directeur de l'Informatisation des Lycées (SDIL) en vue de la prise en charge régionale de la maintenance informatique à compter de la rentrée 2016.

223 - Lycées privés

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation à la rénovation des lycées privés <i>HP223-009</i>	8,300		7,500	7,945
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300		7,500	7,945

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

Cette action n'est pas dotée en 2015 en autorisations de programme. Une dotation en crédits de paiement est prévue à hauteur de 7,945 M€ pour permettre le versement des acomptes demandés par les établissements au titre des subventions attribuées les années antérieures au titre de leur travaux de sécurité et d'accessibilité handicap.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation à l'équipement des lycées privés <i>HP223-010</i>			0,421	0,250
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,250

Action : Participation à l'équipement des lycées privés

Un montant de 0,250 M€ est inscrit en crédits de paiement pour permettre le versement des acomptes demandés par les établissements au titre des subventions attribuées les années antérieures pour leur équipement.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement <i>HP223-014</i>			0,040	
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	

Action : Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement

Cette action n'est plus dotée en 2015.

224 - Participation à des cités mixtes

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des cités mixtes départementales <i>HP224-011</i>	3,110		3,110	
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Cette action n'est pas dotée au BP 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales <i>HP224-012</i>	0,300	0,300	0,320	0,120
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,300	0,320	0,120

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Une dotation de 0,300 M€ en autorisations de programme et de 0,120 M€ en crédits de paiement est inscrite sur cette action . Elle est destinée à financer les programmes de travaux élaborés en concertation avec le département des Yvelines.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Équipement des cités mixtes départementales <i>HP224-013</i>	0,241	0,050	0,450	0,130
Équipement des cités mixtes départementales	0,241	0,050	0,450	0,130

Action : Equipement des cités mixtes départementales

Une enveloppe de 0,050 M€ en autorisations de programme et de 0,130 M€ en crédits de paiement est prévue afin d'attribuer les dotations d'équipement aux lycées qui demeurent sous gestion départementale.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	5,000	5,000	5,000	5,000
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	2,650	2,650	2,650	2,650
<i>hcdp</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	0,050	0,050	0,050	0,050
<i>hcdp</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - parties communes	2,100	2,100	2,100	2,100
<i>hcdp</i>				
Fonds d'urgence aux cités mixtes régionales - parties communes	0,200	0,200	0,200	0,200
<i>hcdp</i>				

De même que pour les cités mixtes départementales, des programmes de travaux annuels sont élaborés en concertation avec les départements pour les cités mixtes régionales et financés en fonction des budgets dont ils disposent. Les départements financent la part des travaux engagés sur les parties collèges et au prorata des effectifs sur les parties communes.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 5 M€ d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour les travaux de maintenance à réaliser dans les cités mixtes régionales. Ceux-ci se décomposent de la façon suivante :

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées

2,650 M€ sont prévus en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège

0,050 M€ sont prévus en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - parties communes

2,100 M€ sont prévus en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Fonds d'urgence aux cités mixtes régionales - parties communes

Au même titre que le fonds d'urgence pour les EPLE, une enveloppe de 0,200 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement est prévue pour les cités mixtes régionales sur cette action.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Equipement des cités mixtes régionales		3,050	1,463	1,775
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique		1,500	0,935	0,935
<i>hcdp</i>				
Transports		0,050	0,018	0,020
<i>hcdp</i>				
Etudes liées aux cités mixtes régionales		0,500	0,130	0,240
<i>hcdp</i>				
Développement des TICE et des ENT		1,000	0,380	0,580
<i>hcdp</i>				

Ce programme permet de mettre en œuvre les politiques d'équipement, de manière identique à celles des lycées publics.

Action : Matériel pédagogique

Cette action est dotée de 1,500 M€ en autorisations de programme et de 0,935 M€ en crédits de paiement sur 2015.

Action : Transports

Cette action est dotée de 0,050 M€ en autorisations de programme et de 0,020 M€ en crédits de paiement sur 2015.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Cette action est dotée de 0,500 M€ en autorisations de programme et de 0,240 M€ en crédits de paiement sur 2015.

Action : Développement des TICE et des ENT

Cette action est dotée de 1 M€ en autorisations de programme et de 0,580 M€ en crédits de paiement sur 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	9,300	27,243	5,460	7,035
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	4,700	4,700	2,385	2,300
<i>hcdp</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	0,300	0,300	0,300	0,300
<i>hcdp</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes	4,300	4,300	2,370	2,370
<i>hcdp</i>				
Bâtiments démontables - part lycées			0,285	0,105
<i>hcdp</i>				
Bâtiments démontables - parties communes			0,120	0,120
<i>hcdp</i>				
Rénovation thermique et efficacité énergétique-parties communes		17,943		1,840
<i>hcdp</i>				

Ce programme est doté de 27,243 M€ en autorisations de programme et de 7,035 M€ en crédits de paiement. Il permet de réaliser des opérations de maintenance, soit en maîtrise d'ouvrage régionale pour les travaux programmés avec les départements, soit dans le cadre des marchés à bons de commande. Il se décline en quatre actions permettant d'identifier la localisation des travaux à réaliser dans les cités mixtes.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées

Une dotation de 4,700 M€ en autorisations de programme et de 2,300 M€ en crédits de paiement est prévue au titre de cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges

Une dotation de 0,300 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes

Une dotation de 4,300 M€ d'autorisations de programme et de 2,370 M€ de crédits de paiement est prévue au titre de cette action afin de financer les grosses réparations décidées en concertation avec les Départements.

Action : Bâtiments démontables - part lycées

Aucune dotation n'est prévue en autorisations de programme sur cette action qui pourra être abondée, en tant que de besoin, en cours d'année par redéploiement de crédits au sein du même programme. Une dotation de 0,105 M€ est prévue en crédits de paiement afin d'exécuter les marchés en cours.

Action : Bâtiments démontables - parties communes

Une dotation de 0,120 M€ est prévue en crédits de paiement afin d'exécuter les marchés en cours.

Action : Rénovation thermique et efficacité énergétique-parties communes

Cette action créée lors du BP 2014, permet d'identifier les actions menées au titre de la rénovation thermique dans les cités mixtes régionales et les actions visant à une meilleure efficacité énergétique au sein des cités mixtes régionales.

Elle est dotée en 2015 de 17,943 M€ en autorisations de programme pour financer la relance du lot parisien du marché de renouvellement des installations de chauffage, et concernera ainsi les 29 CMR parisiennes, dont les contrats prendront effet au 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 8 ans. Les crédits de paiement prévus à hauteur de 1,840 M€ permettront de couvrir les besoins annuels de ces marchés.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Etudes générales cités mixtes régionales		0,700	1,630	1,275
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées		0,300	0,900	0,675
<i>hcdp</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège		0,050	0,170	0,100
<i>hcdp</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes		0,350	0,560	0,500
<i>hcdp</i>				

Les trois actions sont destinées à faciliter le suivi des remboursements attendus des Départements pour la partie des études concernant les collèges et les parties communes des cités scolaires.

0,7 M€ en autorisations de programme et 1,275 M€ en crédits de paiement sont prévus en 2015.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des cités mixtes régionales	2,021		10,256	17,000
<i>HP224-035</i>				
rénovation des cités mixtes régionales	2,021		10,256	17,000

Action : rénovation des cités mixtes régionales

L'action n'est pas dotée en 2015 en autorisations de programme, les opérations inscrites au PPI 2012-2022 étant encore au stade des études pré-programmatiques. Elle est dotée de 17 M€ en crédits de paiement afin de financer les travaux de clos et de couvert de la cité mixte Lakanal à Sceaux (92), la restructuration de Montaigne à Paris 6^{eme} et la réalisation de places mixtes d'internat à Henri IV à Paris 5^{ème}. Seront par ailleurs poursuivies les études en cours de réalisation dans plusieurs autres cités mixtes, avec notamment celles de Bergson à Paris 19^{ème}, Voltaire à Paris 11^{eme} et Gabriel Fauré à Paris 13^{ème}.

28 - Autres services périscolaires et annexes

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Installations sportives à l'usage des lycéens <i>HP28-001</i>	9,000	6,000	7,400	6,000
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	6,000	7,400	6,000

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

La dotation de 6,000 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement inscrite sur cette action permettra d'accorder des subventions aux collectivités locales pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs mis gratuitement à disposition des lycéens durant 15 ans pendant les heures scolaires par le biais de conventions tripartites entre les lycées, les communes et la Région, en application du rapport cadre adopté en novembre 2011 (délibération n° CR 48-11). En diminution par rapport à 2014, cette dotation est projetée en fonction des projets des collectivités locales identifiés.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations <i>HP28-005</i>	3,620	1,320	2,420	1,320
Logiciels et matériels didactiques <i>hcdp</i>	0,120	0,120	0,120	0,120
Budget participatif économie d'énergie lycées <i>hcdp</i>	3,500	1,200	2,300	1,200

Action : Logiciels et matériels didactiques

Une dotation de 0,120 M€ est prévue pour financer la refonte en profondeur de l'application informatique partagée avec les rectorats pour mener à bien les mesures de rentrée.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

Conformément à la délibération du Conseil régional n°CR 72-12 du 28 septembre 2012, une expérimentation de budget participatif auprès d'une trentaine de lycées franciliens est engagée depuis 2013. En 2015, une enveloppe de 0,800 M€ est consacrée aux 12 nouveaux projets engagés à la rentrée 2014.

Par ailleurs, la démarche « Lycées éco-responsables » est poursuivie, avec 78 lycées participants à la rentrée scolaire 2014-2015, et un objectif de mise en réseau élargi à hauteur de 0,4 M€.

L'action est ainsi dotée de 1,200 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement pour financer ces deux dispositifs.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
932 - Enseignement	249,400	267,550	239,400	258,050
22 - Enseignement du second degré	218,256	228,323	212,550	217,020
222 - Lycées publics	139,907	140,764	134,181	135,267
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics <i>HP222-017</i>	138,137	138,994	132,161	133,747
Maintenance immobilière	13,500	13,500	13,500	13,500
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	0,100	0,100	0,100	0,100
DGFL lycées publics	98,927	93,284	98,927	93,284
Prestations chauffage des lycées publics	25,610	32,110	19,634	26,863
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires <i>HP222-018</i>	1,770	1,770	2,020	1,520
Action de gestion scolaire	0,120	0,120	0,120	0,120
Prestations liées aux travaux	1,500	1,500	1,500	1,000
Impôts, loyers et taxes	0,150	0,150	0,150	0,150
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles			0,250	0,250
223 - Lycées privés	61,000	66,100	61,000	65,500
Lycées privés forfait "d'externat ""matériel"" <i>HP223-016</i>	28,000	33,100	28,000	32,500
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	28,000	33,100	28,000	32,500
Lycées privés forfait d'externat "personnel" <i>HP223-028</i>	33,000	33,000	33,000	33,000
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,000	33,000	33,000
224 - Participation à des cités mixtes	17,349	21,459	17,369	16,253
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales <i>HP224-020</i>	0,467	0,218	0,467	0,258
DGFL Cités mixtes départementales	0,467	0,218	0,467	0,218
Traitement des déchets				0,040
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	16,882	21,241	16,902	15,995

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	15,232	10,942	15,232	10,942
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,650	1,650	1,650	1,650
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets			0,020	
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes		8,649		3,403
28 - Autres services périscolaires et annexes	31,144	39,227	26,850	41,030
Centre de ressources	0,320	0,320	0,320	0,320
<i>HP28-003</i>				
CERTA	0,310	0,310	0,310	0,310
CERGE	0,010	0,010	0,010	0,010
Aides aux élèves de second cycle	19,080	28,020	16,780	27,620
<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension	9,500	17,360	7,200	17,360
Aide régionale à l'équipement des lycéens	3,180	3,930	3,180	3,930
Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables	5,400	5,730	5,400	5,330
Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires	1,000	1,000	1,000	1,000
Schéma des formations	10,574	9,717	8,580	11,920
<i>HP28-005</i>	<i>10,349</i>	<i>9,717</i>	<i>8,380</i>	<i>11,920</i>
<i>PJ28-005</i>	<i>0,225</i>		<i>0,200</i>	
Réussite des élèves	6,225	4,757	5,200	5,900
Développement des TICE et des ENT	1,300	2,300	1,200	2,300
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,700	2,400	1,900	3,430
Olympiades des métiers	0,099	0,010	0,030	0,040
Budget participatif des lycées	0,250	0,250	0,250	0,250
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	1,170	1,170	1,170	1,170
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,740	0,740	0,740	0,740
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,180	0,180	0,180	0,180
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,250	0,250	0,250	0,250

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
TOTAL		249,400	267,550	239,400	258,050
	HP	249,175	267,550	239,200	258,050
	PJ	0,225		0,200	

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 932 - Enseignement	258,050
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	217,020
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	135,267
614 : Charges locatives et de copropriété	0,010
617 : Études et recherches	0,015
60613 : Chauffage urbain	2,000
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,024
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,016
6231 : Annonces et insertions	0,060
6228 : Divers	0,120
6182 : Documentation générale et technique	0,010
678 : Autres charges exceptionnelles	0,010
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	13,500
6282 : Frais de gardiennage	0,515
6241 : Transports de biens	0,400
6234 : Réceptions	0,050
6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,245
6132 : Locations immobilières	0,020
637 : Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)	0,060
6156 : Maintenance	3,676
65511 : Etablissements publics	93,284
63513 : Autres impôts locaux	0,010
63512 : Taxes foncières	0,050
60612 : Énergie - Electricité	21,187
6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,005
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	65,500
65741 : Subv de fonct aux pers de droit privé : Lycées privés	33,000
65512 : Etablissements privés	32,500
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	16,253
6156 : Maintenance	0,300
65511 : Etablissements publics	11,160
60612 : Énergie - Electricité	3,103
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	1,650
6228 : Divers	0,040
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	41,030
65736 : SPIC	0,050
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,010
6226 : Honoraires	0,001

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	3,900
65738 : Organismes publics divers	0,850
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	31,883
65734 : Communes et structures intercommunales	0,070
6228 : Divers	1,627
6234 : Réceptions	0,011
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	0,020
6518 : Autres	0,002
65741 : Subv de fonct aux pers de droit privé : Lycées privés	0,055
6182 : Documentation générale et technique	0,100
617 : Études et recherches	2,450
6231 : Annonces et insertions	0,001
TOTAL	258,050

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	138,137	138,994	132,161	133,747
<i>HP222-017</i>				
Maintenance immobilière	13,500	13,500	13,500	13,500
<i>hcdp</i>				
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>hcdp</i>				
DGFL lycées publics	98,927	93,284	98,927	93,284
<i>hcdp</i>				
Prestations chauffage des lycées publics	25,610	32,110	19,634	26,863
<i>hcdp</i>				

Action : Maintenance immobilière

Une dotation de 13,500 M€ est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action afin de répondre aux besoins des lycées en matière de maintenance immobilière. Cette dotation permettra notamment de financer les contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoires relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, aux portails, etc.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

Les crédits inscrits, à hauteur de 0,1 M€, permettront de prendre en charge la maintenance et la sécurité des machines-outils et les opérations d'élimination et de retraitement des déchets des lycées.

Action : DGFL lycées publics

Une enveloppe de 93,284 M€ est prévue en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de financer la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) 2015 au titre des lycées publics conformément à la délibération votée par le conseil régional du 25 et 26 septembre 2014 (délibération n° CR66-14). Est poursuivie en 2015 la refonte de la DGFL engagée en 2012, accompagnée d'une politique de maîtrise des consommations d'énergie et de coûts.

Ainsi, le calcul de la dotation est désormais effectué selon trois grandes masses : les dépenses pédagogiques, la viabilisation, l'entretien et les charges générales et le chauffage. Il comprend désormais également des dotations spécifiques relatives aux parcs boisés et aux taxes de balayage, ainsi qu'une dotation pour les petits lycées.

Instauré en 2011, le système de fonds commun de fonctionnement, mutualisation de 3 % de la dotation calculée, est poursuivi afin de répondre en cours d'exercice aux établissements devant faire face à des dépenses imprévues et à des aléas majeurs.

La dotation de solidarité (5,305 M€), dont 177 lycées sont bénéficiaires, intègre les effets de la hausse du barème attribué à l'élève, et de 7,4% en volume. La dotation relative aux lycées éloignés (0,4 M€), destinée à financer les déplacements à but culturel et pédagogique, a été intégrée dans le barème de la DGFL. Les petits lycées font l'objet d'une mesure de soutien en cas de diminution du nombre d'élèves

(0,230 M€).

Pour mémoire, il est rappelé que les dotations attribuées au titre de la DGFL et destinées aux lycées en cités mixtes départementales ou régionales sont inscrites sur d'autres programmes budgétaires au sein du code fonctionnel 224 – "Participations à des cités mixtes".

Au global, la DGFL arrêtée pour 2015 s'établit à 104,444 M€ dont 0,300 M€ au titre de la dotation attribuée pour les lycées accueillant des élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Il est à noter qu'une réfaction a été opérée sur la DGFL 2015 pour les établissements dont la fourniture de gaz et de réseau de chaleur est désormais directement payée par la Région dans le cadre du groupement de commande conduit par le SIGEIF pour le gaz.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Cette action est dotée de 32,110 M€ en autorisations d'engagement afin de financer, d'une part, la fourniture de gaz pour le chauffage des lycées (23,380 M€) utilisant cette source d'énergie dans le cadre du marché du SIGEIF et celle de chauffage urbain et, d'autre part, les prestations de maintenance des équipements de chauffage des établissements (8,730 M€) dans le cadre du marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire, conclu en 2013 pour une durée de 9 ans.

La reprise en gestion directe de ces prestations, permet à la Région la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie conformément au plan climat. Cette politique régionale de reprise des dépenses d'énergie fait l'objet d'une réelle satisfaction des établissements et permet une nette amélioration des services rendus en termes de maintenance et d'interventions et donc de confort pour les élèves et les équipes éducatives. Ces dépenses ne sont plus incluses dans la DGFL et c'est aussi une satisfaction pour les établissements.

En crédits de paiement, 26,863 M€ sont inscrits en 2015 correspondant aux besoins annuels relatifs à ces marchés.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	1,770	1,770	2,020	1,520
<i>HP222-018</i>				
Action de gestion scolaire	0,120	0,120	0,120	0,120
<i>hcdp</i>				
Prestations liées aux travaux	1,500	1,500	1,500	1,000
<i>hcdp</i>				
Impôts, loyers et taxes	0,150	0,150	0,150	0,150
<i>hcdp</i>				
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles			0,250	0,250
<i>hcdp</i>				

Action : Action de gestion scolaire

Cette action, dotée de 0,120 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, permet notamment de prendre en charge les dépenses liées aux frais d'insertion dans les publications officielles.

Action : Prestations liées aux travaux

Il est proposé d'inscrire une dotation de 1,500 M€ en autorisations d'engagement et 1 M€ en crédits de paiement destinée à financer les actions menées au bénéfice des EPLE, en dehors de leurs conditions normales de fonctionnement :

- les contrats de gardiennage-sécurité et de surveillance des établissements en cours de rénovation,
- les déménagements rendus nécessaires pour ouvrir, dans des lycées existants, les chantiers de rénovation de locaux ainsi que les prestations de transport qui en découlent,
- le gardiennage ou la mise en place d'équipes de sécurité incendie dans certains établissements.

Action : Impôts, loyers et taxes

Cette action permet d'imputer le règlement des taxes locales dues par la Région pour des lycées fermés, en attente de réaffectation ou de reconstruction, les dépenses afférentes à la location de terrains ou d'ateliers ainsi que la prise en charge de loyers dans le cadre d'opérations de rénovation et les provisions de conciliation ordonnées par les tribunaux. Elle permet également d'imputer la redevance d'archéologie préventive. Une dotation de 0,150 M€ est prévue à cet effet pour 2015.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Cette action permet de régler les différents contentieux qui interviennent en cours d'année ainsi que les intérêts moratoires. Elle n'est pas gérée en autorisations d'engagement mais uniquement en crédits de paiement. Une dotation de 0,250 M€ est prévue à ce titre pour 2015.

223 - Lycées privés

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Lycées privés forfait "d'externat ""matériel""	28,000	33,100	28,000	32,500
<i>HP223-016</i>				
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	28,000	33,100	28,000	32,500

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le calcul de la part matériel du forfait d'externat entraîne une revalorisation de 5,1 M€ en autorisations d'engagement, par rapport au BP 2014.

Conformément à la délibération CR 57-12 de juin 2012, l'action régionale en faveur de la participation pour la rénovation des lycées privés s'est achevée en 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,000	33,000	33,000
<i>HP223-028</i>				
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,000	33,000	33,000

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

La part « personnel » du forfait d'externat est maintenue au niveau du BP 2014.

224 - Participation à des cités mixtes

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,467	0,218	0,467	0,258
<i>HP224-020</i>				
DGFL Cités mixtes départementales	0,467	0,218	0,467	0,218
<i>hcdp</i>				
Traitement des déchets				0,040
<i>hcdp</i>				

Action : DGFL Cités mixtes départementales

Une enveloppe d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de 0,218 M€ est prévue au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2015 concernant les établissements dont la gestion relève du département des Yvelines (lycée Franco-Allemand de Buc [78], lycée international de Saint-Germain [78]).

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	16,882	21,241	16,902	15,995
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	15,232	10,942	15,232	10,942
<i>hcdp</i>				
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,650	1,650	1,650	1,650
<i>hcdp</i>				
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets			0,020	
<i>hcdp</i>				
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes		8,649		3,403
<i>hcdp</i>				

Action : DGFL Cités mixtes régionales

Une dotation de 10,942 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement est prévue sur cette action afin de verser la dotation globale de fonctionnement aux 46 établissements en cités mixtes régionales dont la gestion a été confiée à la Région, calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des autres lycées franciliens.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

L'action est dotée de 1,650 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elle permettra le financement des contrôles techniques et des contrats de maintenance et d'entretien obligatoires.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

Cette action, créée au BP 2015, dotée de 8,649 M€ en autorisations d'engagement permettra de financer la fourniture d'énergie ainsi que la partie maintenance du marché de renouvellement des installations de chauffage, et concernera ainsi les 29 CMR parisiennes, dont les contrats prendront effet au 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 8 ans.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 3,403 M€ permettront de couvrir les besoins annuels de ces marchés.

28 - Autres services périscolaires et annexes

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Centre de ressources		0,320	0,320	0,320	0,320
	<i>HP28-003</i>				
CERTA		0,310	0,310	0,310	0,310
	<i>hcdp</i>				
CERGE		0,010	0,010	0,010	0,010
	<i>hcdp</i>				

Action : CERTA

Le GIE CERTA (Centre de Ressources Techniques Avancées) associe Renault, l'Education Nationale et la Région Ile-de-France. Les partenaires se partagent la prise en charge des dépenses de fonctionnement. L'Education Nationale affecte au CERTA des postes permanents, Renault met à disposition du groupement 1500 m² de locaux. La Région prend en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de formation initiale ainsi que le transport des élèves sur le site de formation. Une dotation de 0,310 M€ est inscrite à cet effet en 2015.

Action : CERGE

Le CERGE (Centre Etat Région en Génie Electrique) est situé dans les locaux du lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94). L'Éducation Nationale affecte des postes de formateurs et de coordonnateur et la Région met à disposition des élèves de l'ensemble de la Région Ile-de-France des filières du génie électrique des installations spécifiques professionnelles (haute tension, laboratoire de compatibilité électromagnétique).

Une dotation de 0,010 M€ est inscrite à cet effet.

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Aides aux élèves de second cycle		19,080	28,020	16,780	27,620
	<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension		9,500	17,360	7,200	17,360
	<i>hcdp</i>				
Aide régionale à l'équipement des lycéens		3,180	3,930	3,180	3,930
	<i>hcdp</i>				
Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables		5,400	5,730	5,400	5,330
	<i>hcdp</i>				
Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires		1,000	1,000	1,000	1,000
	<i>hcdp</i>				

Action : Aide régionale à la demi-pension

L'aide régionale à la demi-pension (ARDP) favorise l'accès aux restaurants scolaires des lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières et réduit les entraves de nature économique ou sociale à l'accès à la demi-pension.

La Région poursuit la démarche, initiée à la rentrée scolaire 2014, de généralisation d'une tarification unifiée et modulée en fonction du quotient familial dans les restaurants scolaires des lycées et de développement de la qualité et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Après les 114 lycées du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, la tarification au quotient familial sera déployée dans les 112 lycées de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne à compter de la rentrée scolaire 2015. A cet effet, une dotation de 14,360 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement est inscrite au budget 2015.

Pour les lycées des autres départements, l'aide régionale à la demi-pension est maintenue selon les principes retenus précédemment, pour une enveloppe estimée à 3 M€ en 2015.

Au total, en 2015, une enveloppe de 17,360 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, sera consacrée par la Région à l'aide à la demi-pension.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

Cette aide permet aux établissements d'acquérir des équipements (matériels pédagogiques personnels) pour les élèves. Elle est attribuée à tous les élèves de première année des formations « Production » et des formations « Ventes et services » nécessitant des équipements pédagogiques personnels coûteux. Le montant des crédits inscrits à cet effet s'élève à 3,930 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables

Une enveloppe de 5,730 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est destinée à permettre d'achever le renouvellement des collections après l'effort réalisé pendant trois ans dans le cadre de la réforme du lycée. Elle intègre en outre une dotation aux lycées municipaux parisiens, désormais transformés en EPLE depuis la rentrée 2014, et un budget de renouvellement partiel des collections. Cette aide permet également l'achat de livrets d'exercice, dits "Consommables", pour les élèves des filières professionnelles.

Action : Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires

1 M€ seront consacrés en 2015, en autorisations de programme et en crédits de paiement, à la poursuite de l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires de 51 établissements volontaires sur le dispositif en 2014 ainsi que de nouveaux entrants qui répondront à un nouvel appel à projets en 2015.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	10,574	9,717	8,580	11,920
<i>HP28-005</i>	10,349	9,717	8,380	11,920
<i>PJ28-005</i>	0,225		0,200	
Réussite des élèves	6,225	4,757	5,200	5,900
<i>hcdp</i>	6,000	4,757	5,000	5,900
<i>cpj</i>	0,225		0,200	
Développement des TICE et des ENT	1,300	2,300	1,200	2,300
<i>hcdp</i>				
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,700	2,400	1,900	3,430
<i>hcdp</i>				
Olympiades des métiers	0,099	0,010	0,030	0,040
<i>hcdp</i>				
Budget participatif des lycées	0,250	0,250	0,250	0,250
<i>hcdp</i>				

Action : Réussite des élèves

Une dotation de 4,757 M€ en autorisations d'engagement et de 5,900 M€ en crédits de paiement est inscrite sur cette action.

L'ensemble de ces actions complète l'intervention de la Région pour réduire le nombre des sorties sans qualification du système scolaire, favoriser la réussite des élèves issus de milieux populaires et contribuer à l'élévation du niveau de formation. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'éducation nationale suite à la convention signée avec les académies franciliennes en novembre 2013.

La réussite des élèves regroupe les trois thématiques suivantes :

- L'adaptation de la carte des formations avec le financement d'outils nécessaires à l'exercice des compétences régionales :

- le partenariat pour l'utilisation régionale des enquêtes d'insertion des lycéens (IVA) dans le cadre de la convention avec les académies franciliennes et la DRIAAF,
- la participation au financement de Défi-métiers pour sa mission Observatoire Régional Emploi Formation au titre du contrat de projet Etat-Région.

- Les actions de lutte contre le décrochage :

- le lancement et la poursuite des actions du plan régional adopté par délibération n° CR 33-13, en particulier les protocoles de sécurisation des parcours, l'accompagnement des élèves de la troisième vers le lycée ou le CFA ou encore l'accompagnement des élèves au cours d'une maternité ou d'une longue maladie ;

- la poursuite et le développement du dispositif « Réussite pour tous » qui comptait plus de 110 initiatives de prévention du décrochage ou de rescolarisation durant l'année scolaire 2013-2014. Le dispositif intègre notamment la prise en charge des élèves exclus temporairement ainsi que le développement de structures de raccrochage scolaire tel que les Micro-Lycées.

- Les actions pour la réussite et la mise en oeuvre du projet éducatif régional, conformément à la délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 :

- le développement du dispositif « Passeport langues vivantes » pour l'amélioration de la maîtrise des langues étrangères et de l'ouverture internationale des lycéens ;

- le soutien régional aux actions d'information pour l'orientation en lien avec le déploiement de l'ENT, Lilie et la poursuite du soutien au GIP CARIF Défi-Métiers, pour le site lesmetiers.net ;

- la présence régionale au salon européen de l'Education ;

- la poursuite du dispositif « Entreprises et collectivités partenaires des lycéen-ne-s » pour développer l'offre de stages dans le monde du travail et accompagner les élèves qui rencontrent de grandes difficultés dans leur recherche ;

- le soutien aux travaux de l'Observatoire francilien de la réussite scolaire et de la mixité sociale et aux actions régionales d'ouverture sociale en faveur de la réussite des élèves.

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de 2,300 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrite afin de permettre :

- le financement des dépenses d'hébergement et de maintenance liées à la mise en place des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les lycées d'Ile-de-France,

- l'accompagnement de l'accès au très haut débit,

- le financement de l'édition francilienne du « Café pédagogique »,

- le développement de ressources en ligne,

- les dispositifs pilotes du Schéma Directeur de l'Informatisation des Lycées (SDIL) en vue de la prise en charge régionale de la maintenance informatique à compter de la rentrée scolaire 2016.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Une enveloppe de 2,400 M€ d'autorisations d'engagement et de 3,430 M€ en crédits de paiement est prévue pour des actions en faveur de la citoyenneté et le développement d'actions pour une culture de l'égalité qui participent à la réussite scolaire des élèves. Le rapport n° CR 30-13 « Une nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite des tous les lycéen-ne-s, le projet éducatif régional » conduit à faire évoluer les politiques éducatives. La prise en compte dans le choix des lycées bénéficiaires des lycées bénéficiaires de la Dotation Solidarité (DS) procède d'une approche globale qui vise à donner accès à tous ces lycées aux politiques éducatives régionales rappelées ci-dessous :

- Le dispositif ALYCCE pour le soutien des initiatives des établissements. Pour mémoire, ce dispositif est issu d'une refonte de « Projet lycée, Innovation Educative » ;

- La mise en œuvre du dispositif « Actions lycéen-ne-s » pour soutenir les initiatives des élèves dans des projets culturels de développement de la vie lycéenne ou des projets sur des thématiques spécifiques (laïcité, développement durable, sport, actions sur le quartier et la ville), conformément à la délibération n° CR 84-11. Les projets des délégués élèves des Conseils académiques de la vie lycéenne deviennent éligibles. Pour mémoire, ce dispositif découle de l'évolution du dispositif " Projets passion " ;

- Le développement des actions entreprises dans le cadre du dispositif « Jeunes pour l'égalité » ;

- Le soutien aux fédérations des parents d'élèves ;

- Les partenariats relatifs au travail sur la mémoire avec le Mémorial de la Shoah et le Mémorial de Caen ;

- Les actions d'ouverture culturelle, notamment le prix littéraire des lycéen-ne-s, celles pour la compréhension de l'image, les musiques actuelles participent de l'action régionale en particulier en direction des élèves de milieux populaires, en particulier dans les lycées bénéficiaires de la dotation de solidarité.

Action : Olympiades des métiers

Cette action, dotée de 0,010 M€ en autorisations d'engagement et de 0,040 M€ en crédits de paiement, permettra de financer l'accompagnement de l'équipe de France aux olympiades prévues durant l'été 2015.

Action : Budget participatif des lycées

La dotation de 0,250 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra le financement des malettes pédagogiques et des reportages vidéo réalisés dans le cadre du dispositif lycées « Eco-responsable » et la poursuite de l'accompagnement des projets des budgets participatifs des lycéens

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	1,170	1,170	1,170	1,170
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,740	0,740	0,740	0,740
<i>hcdp</i>				
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,180	0,180	0,180	0,180
<i>hcdp</i>				
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,250	0,250	0,250	0,250
<i>hcdp</i>				

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

L'aide régionale à la demi-pension aux élèves des classes de BTS et CPGE est attribuée, en fonction du barème régional qui tient compte du quotient familial des familles, de manière identique aux conditions appliquées aux lycéens. La dotation prévue sera de 0,740 M€ sur cette action.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

Cette aide prend la même forme que celle attribuée au bénéfice des élèves des sections pré baccalauréat. Elle est cependant attribuée en fonction d'un quotient familial aux élèves de première année des formations « Production » et des formations « Services » nécessitant des équipements pédagogiques personnels coûteux. La dotation 2015 prévue sur cette action est de 0,180 M€.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

A l'issue de leur formation, les élèves des CPGE doivent se présenter aux concours d'entrée dans les grandes écoles, les inscriptions sont coûteuses. Pour permettre aux jeunes issus des milieux populaires d'avoir des chances équivalentes à leurs camarades qui peuvent se présenter à plusieurs concours, une aide spécifique a été instaurée depuis 2009. L'aide régionale aux inscriptions aux concours prend en charge, pour partie, le voyage, l'hôtel et les frais d'inscription. Elle s'élève pour 2015 à 0,250 M€.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
902 - Enseignement						
22 - Enseignement du second degré	995,889	417,680	392,680	388,582	313,430	318,877
222 - Lycées publics	860,290	381,337	352,150	336,330	261,797	291,349
Études générales lycées publics	19,056	8,000	7,000	8,330	6,851	4,875
HP222-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	19,056		6,372	6,026	3,811	2,847
échéancier des CP sur AP 2015		8,000	0,628	2,304	3,040	2,028
Acquisitions	0,364	0,100	0,190	0,252	0,022	
HP222-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,364		0,160	0,182	0,022	
échéancier des CP sur AP 2015		0,100	0,030	0,070		
Construction des lycées neufs	173,520	17,149	65,300	62,641	41,484	21,244
HP222-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	173,520		60,300	53,529	39,341	20,350
échéancier des CP sur AP 2015		17,149	5,000	9,112	2,143	0,894
Rénovation des lycées publics	451,657	204,668	150,500	165,292	167,448	173,085
HP222-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	451,657		144,500	132,292	123,100	51,765
échéancier des CP sur AP 2015		204,668	6,000	33,000	44,348	121,320
Grosses réparations dans les lycées publics	182,773	66,570	49,160	66,634	41,605	91,944
HP222-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	182,773		44,504	44,395	25,516	68,358
échéancier des CP sur AP 2015		66,570	4,656	22,239	16,089	23,586
Travaux de maintenance	1,742	37,000	35,999	1,616	1,126	
HP222-006						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	1,742		1,146	0,519	0,077	
échéancier des CP sur AP 2015		36,999	34,853	1,097	1,049	
Équipement des lycées publics	31,178	47,850	44,001	31,565	3,261	0,201
HP222-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	31,178		19,644	8,483	2,850	0,201
échéancier des CP sur AP 2015		47,850	24,357	23,082	0,411	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
223 - Lycées privés	25,224		8,195	8,690	5,590	2,749
Participation à la rénovation des lycées privés	24,305		7,945	8,021	5,590	2,749
HP223-009						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	24,305		7,945	8,021	5,590	2,749
échéancier des CP sur AP 2015						
Participation à l'équipement des lycées privés	0,919		0,250	0,669		
HP223-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,919		0,250	0,669		
échéancier des CP sur AP 2015						
224 - Participation à des cités mixtes	110,375	36,343	32,335	43,562	46,043	24,779
Rénovation des cités mixtes départementales	24,032			6,275	11,386	6,371
HP224-011						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	24,032			6,275	11,386	6,371
échéancier des CP sur AP 2015						
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	9,888	0,300	0,120	4,514	5,554	
HP224-012						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	9,888			4,454	5,434	
échéancier des CP sur AP 2015		0,300	0,120	0,060	0,120	
Équipement des cités mixtes départementales	0,466	0,050	0,130	0,130	0,010	0,246
HP224-013						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,466		0,115	0,105		0,246
échéancier des CP sur AP 2015		0,050	0,015	0,025	0,010	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	0,073	5,000	5,000	0,073		
HP224-029						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,073		0,073			
échéancier des CP sur AP 2015		5,000	4,927	0,073		
Equipement des cités mixtes régionales	5,478	3,050	1,775	2,859	3,037	0,858
HP224-030						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	5,478		1,520	1,445	1,789	0,724
échéancier des CP sur AP 2015		3,051	0,255	1,414	1,248	0,134
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	24,939	27,243	7,035	19,066	15,911	10,170
HP224-032						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	24,939		4,535	9,934	7,612	2,858
échéancier des CP sur AP 2015		27,243	2,500	9,132	8,299	7,312

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
Etudes générales cités mixtes régionales	4,575	0,700	1,275	1,645	1,221	1,134
HP224-034						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	4,575		1,220	1,428	0,958	0,969
échéancier des CP sur AP 2015		0,700	0,055	0,217	0,263	0,165
Rénovation des cités mixtes régionales	40,924		17,000	9,000	8,924	6,000
HP224-035						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	40,924		17,000	9,000	8,924	6,000
échéancier des CP sur AP 2015						
28 - Autres services périscolaires et annexes	13,911	7,320	7,320	5,167	5,109	3,635
Installations sportives à l'usage des lycéens	13,544	6,000	6,000	4,963	5,109	3,472
HP28-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	13,544		5,376	4,063	2,709	1,396
échéancier des CP sur AP 2015		6,000	0,624	0,900	2,400	2,076
Schéma des formations	0,367	1,320	1,320	0,204		0,163
HP28-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,367		0,204			0,163
échéancier des CP sur AP 2015		1,320	1,116	0,204		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	1 009,800	425,000	400,000	393,749	318,539	322,512
Total des CP sur AP antérieures à 2015	1 009,800		314,864	290,820	239,119	164,997
Total des CP sur AP 2015		425,000	85,136	102,929	79,420	157,515

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
932 - Enseignement						
22 - Enseignement du second degré	42,642	228,323	217,020	11,828	7,150	34,967
222 - Lycées publics	38,868	140,764	135,267	7,918	7,150	29,297
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	37,160	138,994	133,747	6,575	6,535	29,297
HP222-017						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	37,160		4,799	4,783	4,743	22,835
échéancier des CP sur AE 2015		138,994	128,948	1,792	1,792	6,462
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	1,708	1,770	1,520	1,343	0,615	
HP222-018						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,708		0,818	0,717	0,173	
échéancier des CP sur AE 2015		1,770	0,702	0,626	0,442	
223 - Lycées privés	0,400	66,100	65,500	1,000		
Lycées privés forfait "d'externat ""matériel""	0,400	33,100	32,500	1,000		
HP223-016						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,400		0,400			
échéancier des CP sur AE 2015		33,100	32,100	1,000		
Lycées privés forfait d'externat "personnel"		33,000	33,000			
HP223-028						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015		33,000	33,000			
échéancier des CP sur AE 2015						
224 - Participation à des cités mixtes	3,374	21,459	16,253	2,910		5,670
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,040	0,218	0,258			
HP224-020						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,040		0,040			
échéancier des CP sur AE 2015		0,218	0,218			
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	3,334	21,241	15,995	2,910		5,670
HP224-031						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	3,334		0,424	0,400		2,510
échéancier des CP sur AE 2015		21,241	15,571	2,510		3,160

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
28 - Autres services périscolaires et annexes	9,864	39,227	41,030	8,061		
Centre de ressources	0,035	0,320	0,320	0,035		
HP28-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,035		0,035			
échéancier des CP sur AE 2015		0,320	0,285	0,035		
Aides aux élèves de second cycle	1,788	28,020	27,620	2,188		
HP28-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,788		1,788			
échéancier des CP sur AE 2015		28,020	25,832	2,188		
Schéma des formations	8,041	9,717	11,920	5,838		
HP28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	8,017		4,835	3,182		
échéancier des CP sur AE 2015		9,717	7,085	2,632		
PJ28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,024			0,024		
échéancier des CP sur AE 2015						
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées		1,170	1,170			
HP28-009						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015		1,170	1,170			
échéancier des CP sur AE 2015						
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	52,506	267,550	258,050	19,889	7,150	34,967
Total des CP sur AE antérieures à 2015	52,506		13,139	9,106	4,916	25,345
Total des CP sur AE 2015		267,550	244,911	10,783	2,234	9,622

2ème PARTIE :
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
223 - Lycées privés	8,300	8,300	7,961	8,165
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300	8,300	7,500	7,600
<i>HP223-009</i>				
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300	8,300	7,500	7,600
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,450
<i>HP223-010</i>				
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,450
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	0,115
<i>HP223-014</i>				
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	0,115
224 - Participation à des cités mixtes	19,972	29,621	27,689	31,434
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	
<i>HP224-011</i>				
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,768	0,320	1,783
<i>HP224-012</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,768	0,320	1,783
Équipement des cités mixtes départementales	0,241	0,054	0,450	0,160
<i>HP224-013</i>				
Equipement des cités mixtes départementales	0,241	0,054	0,450	0,160
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	5,000	9,188	5,000	9,188
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	2,650	1,528	2,650	1,528
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	0,050	0,497	0,050	0,497
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - parties communes	2,100	6,863	2,100	6,863
Fonds d'urgence aux cités mixtes régionales - parties communes	0,200	0,300	0,200	0,300
Equipement des cités mixtes régionales		3,927	1,463	2,590

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique		1,720	0,935	1,000
Transports		0,057	0,018	
Etudes liées aux cités mixtes régionales		0,500	0,130	0,290
Développement des TICE et des ENT		1,650	0,380	1,300
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	9,300	9,759	5,460	6,833
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	4,700	1,957	2,385	3,070
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	0,300	0,894	0,300	0,103
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes	4,300	5,368	2,370	3,100
Bâtiments démontables - part lycées			0,285	0,190
Bâtiments démontables - parties communes		1,100	0,120	0,020
Rénovation thermique et efficacité énergétique-parties communes		0,440		0,350
Etudes générales cités mixtes régionales		1,967	1,630	0,960
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées		1,267	0,900	0,720
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège		0,040	0,170	0,020
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes		0,660	0,560	0,220
Rénovation des cités mixtes régionales	2,021	3,958	10,256	9,920
<i>HP224-035</i>				
rénovation des cités mixtes régionales	2,021	3,958	10,256	9,920
28 - Autres services périscolaires et annexes	12,620	5,641	9,820	8,350
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	3,339	7,400	5,850
<i>HP28-001</i>				
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	3,339	7,400	5,850
Schéma des formations	3,620	2,302	2,420	2,500
<i>HP28-005</i>				
Logiciels et matériels didactiques	0,120	0,034	0,120	0,030
Budget participatif économie d'énergie lycées	3,500	2,268	2,300	2,470
TOTAL	424,150	365,629	406,450	371,469
HP	424,150	365,629	406,450	371,469

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Études générales lycées publics	10,200	11,099	6,900	6,900
<i>HP222-001</i>				
Etudes générales lycées publics	10,200	11,099	6,900	6,900

Action : Etudes générales lycées publics

Les affectations votées en 2014 s'élèvent à 11,099 M€.

D'une part, elles ont permis de financer des études en cours :

- la poursuite des opérations de relevés de géomètres ou de prestations de topographie à hauteur de 2,498 M€ nécessaires à l'élaboration de la base de données indispensable pour conduire les travaux sur les lycées et au recensement des surfaces des établissements, paramètre utile notamment au calcul de la DGFL ;

- la poursuite de l'exécution des marchés d'assistance technique pour le câblage des lycées (0,700 M€), de coordination de sécurité et de protection de la santé (0,080 M€), de prestations intellectuelles lié à la couverture et à l'étanchéité des bâtiments (0,270 M€), d'installation des bâtiments démontables (0,130 M €), et lié aux études de sol à hauteur de 0,165 M€, représentant au global une affectation de 1,345 M€ ;

- la poursuite des marchés à commande d'analyses préventives de la qualité de l'air, de la localisation de plomb, et de détection d'amiante (0,471 M€) ;

- la poursuite d'un marché d'assistance technique pour les études d'activation des réseaux informatiques, lancé en 2013 pour lequel ont été affectées 1 M€ d'autorisations de programme afin d'étendre et de moderniser les réseaux informatiques ;

- la poursuite des études de diagnostic, de définition des besoins, du pilotage et du suivi des interventions liées aux réseaux informatiques réalisées par les assistants techniques de la Région préalablement aux opérations d'activation des réseaux informatiques, dans le cadre de marchés de câblage à hauteur de 1,750 M€ ;

- deux compléments de crédits nécessaires au titre des études lancées en 2013 :

- un complément de 0,060 M€ pour recensement des équipements de restauration afin de préparer l'échéance du 1er janvier 2015 relative à l'interdiction des gaz HCFC (hydro chlorofluorocarbures) et de déterminer tous les équipements à renouveler,

- un complément de 0,075 M€ pour une étude sur les dimensions d'exploitation des éco-constructions afin de contribuer au bilan patrimonial au regard des objectifs environnementaux des opérations livrées ou en cours de livraison.

Le financement des frais de publication afférents à l'ensemble de ces marchés s'est élevé à 0,100 M€.

D'autre part, les autorisations de programme ont permis de financer de nouveaux projets :

- deux marchés d'études relatifs à l'amiante ont été lancés :

- un marché de prestations intellectuelles pour des missions de recensement et d'évaluation qualitative de revêtements, de produits et de matériaux à base d'amiante (0,370 M€);
- un marché de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre technique spécialisée en amiante (0,070 M€).

- d'autres marchés nouveaux ont également été lancés en 2014 :

- un marché d'assistance technique pour l'installation de bâtiments démontables (0,040 M€)
- un marché de prestations intellectuelles lié à la couverture et à l'étanchéité des bâtiments (0,300M€)
- un marché de diagnostics techniques et d'inventaires patrimoniaux (3 M€)
- un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation du marché de maintenance des installations de chauffage (0,020 M€).

Un montant de 6,900 M€ a été mandaté sur ce programme en 2014.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Acquisitions		0,100	0,217	0,130	0,100
Acquisitions de terrains	HP222-002	0,100	0,217	0,130	0,090
Acquisitions d'immeubles	hcdp				0,010
	hcdp				

Action : Acquisitions de terrains

Il a été affecté au titre de cette action un montant de 0,217 M€ d'autorisations de programme pour les frais d'actes pour l'acquisition des terrains du nouveau lycée de Saint-Denis.

Les crédits de paiement s'élèvent à 0,090 M€ sur cette action.

Action : Acquisitions d'immeubles

Cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation en 2014.

0,010 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Construction des lycées neufs		61,213	78,035	54,900	47,000
	HP222-003				
Construction des lycées neufs		61,213	78,035	54,900	47,000

Action : Construction des lycées neufs

Une enveloppe de 78,035 M€ d'autorisations de programme a été affectée en 2014. Ce niveau d'affectation supérieur à la dotation initiale a été permis par des redéploiements internes au secteur.

Quatre opérations nouvelles d'internat et une extension de lycée ont été lancées en 2014, dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du PPI 2012-2022 (délibération n° CP 14-121) :

- *Au titre des créations de places nouvelles :*

Lycée Albert Camus à Bois-Colombes (92) - extension de capacité de 400 places : 4,024 M€ pour les études de la seconde tranche de travaux du lycée.

- *Au titre des places nouvelles d'internats :*

- Lycée Albert Camus à Bois-Colombes (92) - construction d'un internat de 100 places : 1,155 M€ pour les études de la seconde tranche de l'internat.

- Lycée G Bachelard / Louis Lumière à Chelles (77) - reconstruction de l'internat de 150 places : 1,991M €.

- Lycée Francois Arago à Villeneuve Saint Georges (94) - construction d'un internat de 100 places : 1,408 M€.

- Lycée Eugène Ronceray à Bezons (95) - construction d'un internat de 100 places : 1,440 M€.

La part études affectée à ces opérations représente un total de 10,018 M€ d'autorisations de programme pour un volume d'investissement total qui s'élève à 56,919 M€.

De plus, il a également été décidé d'affecter une enveloppe de 49,200 M€ d'autorisations de programme nécessaire au lancement de la construction du lycée neuf de Saint-Denis [93] qui entre en phase chantier ainsi que 5,677 M€ pour la construction des internats du lycée Pauline le Rolland à Chevilly-Larue [94] et 9,640 M€ pour celle du lycée Galilée à Gennevilliers [92].

Enfin, une enveloppe de 3,500 M€ a permis de compléter les autorisations de programme pour la construction de l'internat au lycée Alexandre Denis à Cerny [91] actuellement en chantier.

La consommation en crédits de paiement s'établit à 47 M€. Les crédits ont permis notamment :

- d'achever les travaux de l'internat Guillaume Tirel à Paris 14^{ème} (4,600 M€) livré à la fin 2014, et du lycée neuf du Bourget [93] (5,538 M€) livré à la rentrée de septembre 2014.

- de démarrer les travaux du lycée neuf et de l'internat de Saint-Denis [93] (5,292 M€), ceux du lycée International de Noisy-le-Grand (15,453 M€), et ceux de la reconstruction et de l'extension de l'internat du lycée Alexandre Denis à Cerny [91] (6,8 M€).

- de poursuivre les études de maîtrise d'oeuvre relatives à plusieurs opérations et notamment celles relatives à la construction d'un internat à Dammartin-en-Goële [77] (0,332 M€), à la seconde tranche de l'internat du lycée Emilie du Châtelet à Serris [77] (0,318 M€), et à l'internat de Pantin [93] (0,113 M€).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des lycées publics	118,495	91,924	175,000	135,999
<i>HP222-004</i>				
Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension de lycées	114,995	88,124	173,000	131,789
<i>hcdp</i>				
Bâtiments démontables	3,500	3,800	2,000	4,210
<i>hcdp</i>				

Action : Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension de lycées

Une enveloppe de 88,124 M€ d'autorisations de programme a été affectée en 2014 au titre du programme de rénovation des lycées.

Elle a permis de lancer les études relatives aux nouvelles opérations retenues dans le cadre du programme de rénovation de 2014, deuxième année de mise en oeuvre du PPI 2012-2022. Un montant de 22,368 M€ d'autorisations de programme a été affecté à ce titre dans le cadre de la délibération n° CP 14-121 du 30 janvier 2014, pour un volume global d'opérations de 121,091 M€ :

2 opérations de rénovations globales (13,872 M€) :

- Lycée Albert Camus à Bois-Colombes [92] : 4,289 M€.
- Lycée Eugène Ronceray à Bezons [95] : 9,583 M€.

1 opération de rénovation simple :

- Lycée Louise Michel à Bobigny [93] : 1,114 M€.

3 opérations ciblées (7,275 M€) :

- Lycée Jean Monnet à La Queue-les-Yvelines [78] - restructuration du service restauration : 1,116 M€.
- Lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil [95] - restructuration du bâtiment principal et des logements de fonction : 4,543 M€.
- Lycée Vincent Van Gogh à Ermont [95] - restructuration du service restauration : 1,616 M€.

1 rénovation d'équipements sportifs :

- Lycée Santos Dumont à Saint Cloud [92] - construction d'espaces sportifs : 0,165 M€.

Un montant de 0,025 M€ a également été affecté au titre du règlement des frais de publicité liés aux consultations réalisées en vue de l'attribution des marchés correspondants et un montant de 0,031 M€ d'autorisations de programme a été affecté pour le règlement des indemnités de concours liées aux participations aux jurys de concours d'architecture.

Après deux années de mise en oeuvre du PPI 2012-2022, c'est au total 91 opérations qui auront été engagées, localisées territorialement comme suit :

Paris (75) : 1 rénovation simple, 1 opération ciblée, 1 internat, 1 opération handicap, soit 4 opérations
Seine-et Marne (77) : 1 rénovation globale, 2 internats, 1 rénovation thermique (études), 6 opérations handicap, soit 10 opérations.

Yvelines (78) : 2 opérations ciblées, 1 lycée neuf/extension, 1 rénovation thermique (études), 3 opérations handicap, soit 7 opérations.

Essonne (91) : 1 opération ciblée, 1 internat, 3 rénovations thermiques (dont 1 en études), 5 opérations handicap, soit 10 opérations.

Hauts-de-Seine (92) : 1 rénovation globale, 2 lycée neuf/extension, 1 internat, 1 équipement sportif, 3 rénovations thermiques (dont 1 en études), 7 opérations handicap, soit 15 opérations.

Seine Saint Denis (93) : 1 rénovation globale, 1 rénovation simple, 1 opération ciblée, 1 lycée neuf/extension, 1 internat, 1 équipement sportif, 5 opérations handicap, soit 11 opérations.

Val-de-Marne (94) : 1 rénovation simple, 1 internat, 2 rénovations thermiques (dont 1 en études), 11 opérations handicap, soit 15 opérations.

Val-d'Oise (95) : 1 rénovation globale, 1 rénovation simple, 2 opérations ciblées, 1 internat, 1 équipement sportif, 2 rénovations thermiques, 11 opérations handicap, soit 19 opérations.

Par ailleurs, des affectations complémentaires d'autorisations de programme ont été réalisées à hauteur de 65,731 M€ pour prendre en compte les besoins de financements liés à des révisions de prix et à des ajustements de coûts pour des opérations actuellement en phase chantier ou y entrant, dont la répartition est la suivante :

PARIS (75)

Lycée Jean Lurçat à Paris 13^{ème} - Rénovation : 0,126 M€

Lycée Jean Drouant à Paris 17^{ème} - Restructuration ponctuelle des locaux : 0,270 M€

Lycée Auguste Renoir à Paris 18^{ème} - Rénovation restructuration : 0,125 M€

Lycée Hector Guimard à Paris 19^{ème} - Rénovation : 0,066 M€

SEINE ET MARNE (77)

Lycée La Bretonnière à Chailly-en-Brie - Extension et création d'un gymnase et de logements : 0,020 M€

Lycée Charles Baudelaire à Meaux - Restructuration service de restauration : 0,002 M€

Lycée du Gué-à-Tresmes à Congis-sur-Therouanne - Rénovation reconstruction partielle : 2,715 M€

Lycée Léonard de Vinci à Melun - Restructuration partielle : 2,700 M€

Lycée Les Pannevelles à Provins - Restructuration et extension : 0,674 M€

Lycée honoré de Balzac à Mitry-Mory – restructuration d'ensemble extension : 1,516 M€

YVELINES (78)

Lycée ERPD La Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine - Rénovation : 0,218 M€.

Lycée La Bruyère à Versailles - Restructuration du service restauration : 0,600 M€

Lycée Horticole à St Germain - Restructuration globale et extension : 5,711 M€

Lycée Mansart à Saint-Cyr l'Ecole - Restructuration et extension : 0,487 M€.

Lycée Saint Exupéry à Mantes la Jolie - Restructuration partielle : 1,100 M€.

Lycée Viollet le duc à Villiers-St-Frederic – Restructuration partielle ateliers : 0,691 M€.

ESSONNE (91)

Lycée Robert Doisneau à Corbeil Essonne - Restructuration d'ensemble : 12,493 M€

Lycée Georges Brassens à Courcouronnes : Restructuration partielle et extension du lycée : 0.381 M€

HAUTS DE SEINE (92)

Lycée René Descartes à Antony - restructuration d'ensemble et extension : 0,886 M€

Lycée Richelieu à Rueil-Malmaison - Restructuration d'ensemble : 4,368 M€

Lycée Toulouse Lautrec à Vaucresson - Rénovation restructuration : 1,200 M€

Lycée les côtes de Villebon à Meudon – Restructuration : 15,991 M€

SEINE SAINT DENIS (93)

Lycée Voillaume à Aulnay-Sous-Bois - Rénovation globale Bat B C et D : 0,139 M€

Lycée Bouloche à Livry-Gargan - Restructuration du service de restauration et extension : 0,057 M€

Lycée Jean-Baptiste Clément à Gagny - Opération ciblée lieu de vie : 0,923 M€

Lycée Gustave Eiffel à Gagny - Restructuration du service restauration et extension : 1,818 M€

Lycée Schweitzer au Raincy – restructuration partielle : 2,674 M€

Lycée Flora Tristan à Noisy le Grand : Restructuration du service de restauration : 0.574 M€

VAL DE MARNE (94)

Lycée Paul Doumer à Le Perreux-Sur-Marne - Restructuration service restauration : 3,220 M€

VAL D'OISE (95)

Lycée Château d'Epluches à St.-Ouen-L'Aumône - Restructuration service restauration : 2,868 M€

Lycée Turgot à Montmorency - Rénovation restructuration avec extension : 1,008 M€

Lycée Jean Monnet à Franconville – restructuration du service de restauration: 0,052 M€

Une enveloppe de 131,788 M€ de crédits de paiement a été mandatée en 2014 au titre de la rénovation des lycées publics. Les principaux mandatements relèvent des opérations en phase chantier, avec notamment la poursuite des travaux de rénovation, de restructuration et d'extension des lycées suivants :

PARIS (75)

Lycée Chennevière Malézieux (2,437 M€)

SEINE ET MARNE (77)

Lycée Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérouanne (3,498 M€)

YVELINES (78)

Lycée hôtelier de Guyancourt (10,500 M€),

Lycée Agricole de Saint Germain-en-Laye (9,775 M€),

Lycée Léonard de Vinci à Saint Germain-en-Laye (11,116 M€)

Lycée La Bruyère à Versailles (3,843 M€),

Lycée Mansart à St Cyr l'école (5,100 M€),

Lycée Emilie de Breteuil à Montigny le Bretonneux (2,554 M€)

ESSONNE (91)

Lycée Robert Doisneau à Corbeil (6,300 M€)

HAUTS DE SEINE (92)

Lycée Joliot-Curie à Nanterre (10,066 M€),

Lycée Richelieu à Rueil Malmaison (9,412 M€)

EREA Toulouse Lautrec à Vaucresson (5,462 M€),

Lycée Prony à Asnières (2,986 M€)

SEINE SAINT DENIS (93)

Lycée Flora Tristan à Noisy-le-Grand (2,934 M€).

Lycée Louise Michel à Epinay (3,603 M€).

Lycée Sabatier à Bobigny (3,603 M€).

Lycée Albert Schweitzer au Raincy (4,026 M€)

La moindre consommation des crédits de paiement initialement prévus sur le programme « Rénovations des lycées » est principalement due à des appels d'offres infructueux (concernant par exemple, le lycée Louise Michel à Bobigny [93], le lycée Joliot-Curie à Nanterre [92]), à des aléas opérationnels avec la découverte d'amiante lors des travaux du lycée Prévert à Longjumeau [91] ou de réseaux amiantés durant le chantier du lycée Georges Cormier à Coulommiers [77]. Ces aléas ont conduit à un ralentissement des chantiers voire à un décalage des travaux dans le temps.

Un virement de crédits de paiement de 0,878 M€ a par ailleurs été réalisé vers le secteur Sécurité, sur le programme "sécurisation des lycées", à partir des crédits disponibles sur le programme "rénovation des lycées publics".

A titre d'information, 6 quitus d'opérations ont été délivrés en 2014.

Action : Bâtiments démontables

En 2014, un montant de 3,800 M€ d'autorisations de programme a été affecté dans le cadre des marchés régionaux à bons de commande.

Un montant de 4,210 M€ a été mandaté en crédits de paiement.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les lycées publics	99,200	52,526	44,000	50,900
<i>HP222-005</i>				
Grosses réparations dans les lycées publics	49,200	38,128	24,000	30,900
<i>hcdp</i>				
Rénovation thermique et efficacité énergétique	50,000	14,398	20,000	20,000
<i>hcdp</i>				

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

Un montant de 38,128 M€ d'autorisations de programme a été affecté au titre des grosses réparations. Il se ventile de la manière suivante :

- 17,961 M€ afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires.

- 10,353 M€ au titre des études et des travaux de grosses réparations réalisées au sein des EPLE en maîtrise d'ouvrage régionale.

- 4,674 M€ afin de poursuivre ou démarrer des opérations de maintenance confiées à la SAERP par convention de mandat, sur les opérations suivantes :

- 0,078 M€ au titre de la convention de mandat portant sur divers travaux du patrimoine des EPLE, relatif aux travaux d'électricité du lycée Marcellin Berthelot à Saint-Maur ;

- 1,596 M€ pour lancer les études de la rénovation de toitures de 9 lycées et la réfection des systèmes de sécurité incendie de 7 lycées du département de l'Essonne (CP 14-484), pour un volume d'opérations estimé à 7,730 M€ ;

- 3 M€ pour changer des postes transformateurs au sein de 23 lycées.

- 3,490 M€ au titre des nouveaux marchés lancés sur 2014 :

- 0,800 M€ pour le lancement de la consultation du marché relatif aux installations de génie climatique ;

- 0,350 M€ pour le lancement d'un accord cadre de travaux d'enlèvement ou neutralisation de matériaux contenant de l'amiante, en lien avec les deux marchés d'études relatifs à l'amiante lancés en 2014 également ;

- 2,340 M€ pour le renouvellement du marché de travaux de couverture au sein des lycées.

- 1,650 M€ au titre des provisions pour études et travaux urgents imprévus, non programmés.

En termes de crédits de paiements, 30,900 M€ ont été mandatés en 2014, en dépassement par rapport à la dotation initiale (24 M€), ce qui a été permis par un redéploiement interne au secteur. Ils se décomposent comme suit : 20 M€ au titre des marchés à commandes, 7,300 M€ au titre des marchés en maîtrise d'ouvrage régionale et 3,700 M€ au titre des conventions de mandat relatives à la maintenance des lycées et aux opérations de rénovation thermique.

Action : Rénovation thermique et efficacité énergétique

Un montant de 14,398 M€ d'autorisations de programme a été affecté au titre de la rénovation thermique et de l'efficacité énergétique, nouvelle action créée lors du vote du budget 2014.

Il se ventile de la manière suivante :

D'une part, pour la deuxième année de mise en œuvre du PPI 2012-2022 un montant total de 13,998 M€ d'autorisations de programme a été affecté (délibération n° CP 14-121), réparti de la manière suivante :

- 13,360 M€ pour le lancement des études et des travaux de deux opérations de rénovation thermique: Lycée de l'Essouriau aux Ulis [91] : 5,500 M€ et Lycée Jean Jaurès à Chatenay-Malabry [92] : 7,860 M€ ;

- 0,638 M€ pour les diagnostics et études préalables aux travaux de rénovation thermique pour les lycées l'Essouriau aux Ulis [91] ; Jean Jaurès à Chatenay-Malabry [92] ; Saint Exupéry à Mantes-la-Jolie [78] ; Blaise Pascal à Orsay [91] ; Jacques Brel à Garches [92] ; Léonard de Vinci à Tremblay-en-France [93] ; Pablo Picasso à Fontenay-sous-Bois [94].

D'autre part, 0,400 M€ ont été affectés pour des études préalables nécessaires à l'élaboration d'un plan de rénovation thermique, réalisées à travers les marchés de diagnostics conclus par l'intermédiaire du SIGIEF.

En termes de mandatement, 20 M€ ont été mandatés, dont 5,050 M€ au titre des conventions de mandat confiées à la SAERP et 14,832 M€ au titre du renouvellement des chaudières programmé dans le cadre du marché de maintenance des installations de chauffage.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance	36,000	38,102	36,000	37,181
<i>HP222-006</i>				
Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	34,000	35,802	34,000	34,891
<i>hcdp</i>				
Fonds d'urgence	2,000	2,300	2,000	2,290
<i>hcdp</i>				

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

Des dotations ont été versées aux lycées afin qu'ils réalisent des travaux en maîtrise d'ouvrage directe avec l'assistance technique des ingénieurs et des techniciens régionaux, à hauteur de 35,802 M€. Ce dépassement par rapport à la dotation initiale a été permis par des redéploiements au sein du secteur.

Parmi ces dotations, 3,244 M€ ont concerné les mesures de rentrée, c'est-à-dire les travaux indispensables à l'ouverture de nouvelles formations ou de nouvelles sections au sein des lycées.

Un montant de 34,891 M€ de crédits de paiement a été mandaté.

Action : Fonds d'urgence

Une affectation de 2,300 M€ d'autorisations de programme a été votée.

Les crédits de paiement s'élèvent à 2,290 M€.

Le fonds d'urgence permet aux lycées de réaliser des travaux ou d'installer des équipements pour répondre à un besoin ponctuel et urgent, et éviter ainsi tout dysfonctionnement dans les établissements.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Équipement des lycées publics	<i>HP222-008</i>	58,050	50,164	44,050	45,440
Matériel pédagogique	<i>hcdp</i>	26,050	25,149	22,050	23,410
Transport	<i>hcdp</i>	0,500	0,339	0,500	0,500
Développement des TICE et des ENT	<i>hcdp</i>	31,500	24,676	21,500	21,530

Une enveloppe de 50,164 M€ d'autorisations de programme a été affectée sur le programme "Équipement des lycées publics" en 2014 et 45,440 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

Action : Matériel pédagogique

Les affectations d'un montant total de 25,149 M€ ont permis en 2014 de poursuivre la politique d'équipement des lycées, via plusieurs dotations :

- 3,487 M€ pour l'acquisition de premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés livrés dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de lycées ;
- 2,765 M€ en faveur des mesures de rentrée, c'est-à-dire du financement des équipements nécessaires lors de l'ouverture de nouvelles formations ou sections dans les lycées ;
- 9,003 M€ pour répondre aux demandes diverses d'équipement des établissements exprimées au cours de l'année ;
- 3,893 M€ afin de répondre aux demandes de l'ensemble des lycées concernant le renouvellement de mobilier et matériels pédagogiques exprimées lors des campagnes de saisies extranet, y compris le remplacement de véhicules (0,408 M€) et informatique (0,391 M€) ;
- 2,730 M€ pour les réformes de l'enseignement professionnel (Formation aux Prévention des risques pour le travail en Hauteur, Bac Pro Hygiène Propreté Stérilisation, Bac Pro Pilote de ligne de Production, BTS Système Constructif Bois Habitat, Métiers du Pressing et de la Blanchisserie, Bac Pro SEN & ELEEC, BTS SN, CAP et BAC PRO Maintenance Véhicule Automobile (MVA), Bac Pro Gestion Administration, Filière Scientifique ...), et 1,342 M€ pour les réformes de la filière S de l'enseignement général ;
- 0,415 M€ pour l'accompagnement de diverses politiques régionales, notamment l'accessibilité handicap (0,021 M€) ;
- 0,529 M€ pour le lancement des renouvellements de marchés de fourniture d'équipement (plateaux de self et mobiliers de bureaux et lieux de vie ...)
- 0,962 M€ pour l'acquisition de bornes dans les restaurants scolaires des lycées de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise dans le cadre de la tarification au quotient familial ;

23,410 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur cette action.

Action : Transport

Une enveloppe de 0,339 M€ d'autorisations de programme a été consacrée à l'équipement en véhicules de service des EPLE.

La consommation en crédit de paiement s'établit à 0,500 M€.

Action : Développement des TICE et des ENT

Un montant de 24,676 M€ d'autorisations de programme a été consacré aux politiques TICE et aux Espaces Numériques de Travail (ENT) en 2014. Cela a permis de financer :

- le renouvellement des ordinateurs (11,770 M€) et des imprimantes (0,172 M€), l'installation de tableaux numériques (1,201 M€), l'équipement audiovisuel des lycées (0,298 M€) et l'accessibilité handicap (0,045 M€).

- le renouvellement des équipements des missions de lutte contre le décrochage scolaire (0,093 M€), des mesures de rentrée (0,236 M€), ainsi que l'accompagnement des réformes de l'enseignement professionnel (0,130 M€).

- l'Espace Numérique de Travail (ENT) Lilie en 2014 (3 M€), pour fournir un ensemble de prestations permettant de répondre aux attentes des communautés éducatives, avec des fonctionnalités supplémentaires en matière de cahier de textes, de notes et de gestion des absences.

- le renouvellement des marchés relatifs aux réseaux (1 M€).

- la participation régionale au titre des contrats particuliers conclus entre la Région et les Départements (CPRD) pour le raccordement des collèges au réseau très haut débit. Ont été concernés le Département de Seine-et-Marne (3,225 M€) et le Département du Val-d'Oise (3,5 M€).

Cette action a fait l'objet de mandatemments à hauteur de 21,530 M€.

223 - Lycées privés

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation à la rénovation des lycées privés <i>HP223-009</i>	8,300	8,300	7,500	7,600
Participation à la rénovation des lycées privés	8,300	8,300	7,500	7,600

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

En 2014, la Région aura participé au financement de travaux de sécurité, d'accessibilité et de mise aux normes en matière d'hygiène des demi-pensions des lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat pour un montant total de 8,300 M€.

Elle a versé à ce titre 7,600 M€ en crédits de paiement au titre des travaux délibérés les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation à l'équipement des lycées privés <i>HP223-010</i>			0,421	0,450
Participation à l'équipement des lycées privés			0,421	0,450

Action : Participation à l'équipement des lycées privés

La Région n'a pas participé au financement d'équipements dans les lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat en 2014.

Une enveloppe de 0,450 M€ a été mandatée en 2014 au titre de subventions attribuées les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement <i>HP223-014</i>			0,040	0,115
Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement			0,040	0,115

Action : Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement

La Région n'a pas participé au financement de places nouvelles dans l'enseignement professionnel et technologique privé sous contrat d'association avec l'État en 2014.

Une enveloppe de 0,115 M€ de crédits de paiement a été mandatée au titre des subventions attribuées

antérieurement.

224 - Participation à des cités mixtes

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des cités mixtes départementales <i>HP224-011</i>	3,110		3,110	
Rénovation des cités mixtes départementales	3,110		3,110	

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Prévue pour solder l'opération concernant J. Decour, l'enveloppe de 3,110 M€ n'a finalement pas été affectée dans l'attente des échanges en cours avec la Ville de Paris.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales <i>HP224-012</i>	0,300	0,768	0,320	1,783
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,768	0,320	1,783

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Une enveloppe de 0,768 M€ d'autorisations de programme a été affectée sur ce programme. Ce dépassement par rapport à la dotation initiale a été permis par un redéploiement en interne. Cette enveloppe a permis de financer :

- les programmes de maintenance de 2013 et 2014 des deux cités mixtes départementales des Yvelines, lycée international de Saint Germain-en-Laye [78] et lycée Franco-Allemand de Buc [78] pour 0,601 M€ ;
- différents travaux de maintenance pour le lycée Albert Camus à Bois Colombes [92] en cité mixte gérée par le Département des Hauts-de-Seine pour un montant de 0,149 M€, ainsi que des marchés d'études de programmation, de câblage, relatifs aux bâtiments démontables pour 0,018 M€.

Concernant les crédits de paiement, un montant de 1,783 M€ a été mandaté aux départements dont :

- 1,363 M€ au Département de Paris, au titre des soldes des programmes de maintenance des cités mixtes départementales pour 2006 ;
- 0,288 M€ au Département des Yvelines, au titre des cités mixtes internationales de Buc et de Saint Germain-en-Laye, pour les programmes de maintenance 2013 et 2014 ;
- 0,120 M€ au Département des Hauts-de-Seine pour les travaux réalisés au sein de la cité mixte départementale Albert Camus à Bois Colombes et 0,012 M€ au titre du marché de programmation de la cité mixte départementale Albert Camus à Bois Colombes.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des cités mixtes départementales	0,241	0,054	0,450	0,160
<i>HP224-013</i>				
Équipement des cités mixtes départementales	0,241	0,054	0,450	0,160

Action : Equipement des cités mixtes départementales

En matière d'équipement des lycées en cité mixte départementale un montant de 0,054 M€ a été affecté et un montant de 0,160 M€ a été mandaté.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	5,000	9,188	5,000	9,188
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	2,650	1,528	2,650	1,528
<i>hcdp</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	0,050	0,497	0,050	0,497
<i>hcdp</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - parties communes	2,100	6,863	2,100	6,863
<i>hcdp</i>				
Fonds d'urgence aux cités mixtes régionales - parties communes	0,200	0,300	0,200	0,300
<i>hcdp</i>				

Les affectations d'autorisations de programme à hauteur 9,188 M€ ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui en assurent la maîtrise d'ouvrage avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux. le dépassement par rapport à la dotation initiale a été permis par un redéploiement interne au secteur.

Ces travaux ont été lancés après concertation et validation des programmes de travaux pour 2014 avec les Départements de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris. Ils ont été réalisés essentiellement sur les parties communes des cités mixtes (6,863 M€). Ces travaux font ensuite l'objet de remboursement des départements après leur réalisation en fonction de la part des collégiens présents dans chacune des cités scolaires.

Sur ce programme, les mandatements sont identiques aux affectations, à hauteur de 9,188 M€.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des cités mixtes régionales		3,927	1,463	2,590
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique		1,720	0,935	1,000
<i>hcdp</i>				
Transports		0,057	0,018	
<i>hcdp</i>				
Études liées aux cités mixtes régionales		0,500	0,130	0,290
<i>hcdp</i>				
Développement des TICE et des ENT		1,650	0,380	1,300
<i>hcdp</i>				

Les affectations s'établissent à 3,927 M€ d'autorisation de programme sur ce programme après un redéploiement à partir d'autres programmes du chapitre.

Les mandatements s'élèvent à 2,590 M€ en crédits de paiement.

Action : Matériel pédagogique

Cette action a été abondée de 1,720 M€ d'autorisations de programme à partir du programme "Équipement des lycées publics" afin de doter les lycées en cités mixtes régionales en matériels pédagogiques dans le cadre des marchés ou via l'attribution d'avances financières aux cités mixtes afin de leur permettre d'acquérir ces équipements.

Ainsi l'affectation de 1,720 M€ a permis notamment :

- de répondre aux demandes de l'ensemble des cités mixtes concernant le renouvellement de mobilier et de matériels pédagogiques, exprimées lors des campagnes de saisies extranet (0,401 M€), y compris le remplacement de véhicules (0,020 M€) ;
- d'acquérir des premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés attribués dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de cités mixtes (0,038 M€) ;
- de répondre aux demandes diverses d'équipement des établissements exprimées au cours de l'année (0,915 M€).
- de financer les réformes de l'enseignement général (0,233 M€) et les mesures de rentrée (0,054 M€) ;
- de lancer les renouvellements des marchés de fourniture d'équipement (mobilier de laboratoire, mobilier de direction, mobilier scolaire, etc...) (0,059 M€) ;
- d'acquérir des bornes dans les restaurants scolaires des cités mixtes de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la tarification au quotient familial (0,028 M€).

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de 1 M€ en 2014.

Action : Transports

0,057 M€ ont été affectés en 2014 au titre de cette action.

Cette action n'a fait l'objet d'aucun mandatement sur 2014

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Une dotation de 0,500 M€ d'autorisations de programme a été affectée au titre du marché d'assistance et de pilotage informatique.

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de 0,290 M€.

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de 1,650 M€ d'autorisations de programme a été affectée au titre des politiques d'équipement en matière de TICE et d'Espaces Numériques de Travail pour les lycées en Cités Mixtes Régionales selon les mêmes caractéristiques et priorités que pour les autres EPLE franciliens.

Cette dotation a notamment permis de financer le renouvellement des ordinateurs (1,274 M€) et des imprimantes (pour 0,020 M€) et des TNI (0,190 M€).

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de 1,3 M€.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	9,300	9,759	5,460	6,833
<i>HP224-032</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	4,700	1,957	2,385	3,070
<i>hcdp</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	0,300	0,894	0,300	0,103
<i>hcdp</i>				
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes	4,300	5,368	2,370	3,100
<i>hcdp</i>				
Bâtiments démontables - part lycées			0,285	0,190
<i>hcdp</i>				
Bâtiments démontables - parties communes		1,100	0,120	0,020
<i>hcdp</i>				
Rénovation thermique et efficacité énergétique-parties communes		0,440		0,350
<i>hcdp</i>				

Les affectations de ce programme s'établissent 9,759 M€ dont :

- 4,661 M€ au titre des travaux de grosses réparations réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale dont notamment 1,377 M€ consacrés aux nombreuses cités mixtes régionales parisiennes.

- 4,298 M€ au titre des marchés à bons de commande dont notamment 1 M€ consacrés au marché de génie climatique et 1,100 M€ pour les bâtiments démontables.

- 0,150 M€ à titre provisionnel.

- 0,350 M€ pour le marché de maintenance des installations de chauffage des CMR (marché P2/P3/PFI)

et 0,090 M€ pour le marché de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre du plan de rénovation thermique dans le cadre du plan climat régional, soit 0,440 M€ au global.

Une enveloppe de 6,833 M€ a été mandatée.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Etudes générales cités mixtes régionales		1,967	1,630	0,960
<i>HP224-034</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées		1,267	0,900	0,720
<i>hcdp</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège		0,040	0,170	0,020
<i>hcdp</i>				
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes		0,660	0,560	0,220
<i>hcdp</i>				

Ce programme a été abondé à hauteur de 1,967 M€ d'autorisations de programme pour financer principalement la part des prestations intellectuelles de certains marchés à bons de commande :

- les opérations de relevés de géomètres à hauteur de 0,357 M€ ;
- la poursuite des études de coordonnateur de sécurité et des contrôles techniques qui doivent être réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre des opérations en maîtrise d'ouvrage régionale (0,060 M€) ;
- la poursuite des études relatives à la localisation du plomb (0,115 M€) et à la recherche d'amiante (0,235 M€).

Le montant affecté sur ce programme a également permis de (re)lancer certains marchés :

- la relance d'un marché de prestations intellectuelles pour des missions de recensement et d'évaluation qualitative de revêtements, de produits et de matériaux à base d'amiante (0,080 M€) ;

- le lancement de deux nouveaux marchés d'études concernant l'amiante :

- un marché de prestations intellectuelles pour des missions de recensement et d'évaluation qualitative de revêtements, de produits et de matériaux à base d'amiante (0,030 M€),
- un marché de maîtrise d'œuvre hors loi MOP pour le traitement de l'amiante (0,030 M€).

- le lancement d'un nouveau marché d'assistance technique pour l'installation de bâtiments démontables (0,030 M€) ;

- le lancement d'un nouveau marché de prestations intellectuelles lié à la couverture et à l'étanchéité des bâtiments (0,160 M€) ;

- le lancement de deux accords cadre de maîtrise d'œuvre pour les systèmes de sécurité incendie (SSI) et de diagnostic SSI (0,200 M€) ;

- des diagnostics patrimoniaux au sein des cités mixtes parisiennes (0,700 M€).

Enfin, 0,960 M€ de crédits de paiement ont été mandatés au titre de ce programme.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rénovation des cités mixtes régionales	2,021	3,958	10,256	9,920
<i>HP224-035</i>				
rénovation des cités mixtes régionales	2,021	3,958	10,256	9,920

Action : rénovation des cités mixtes régionales

Une enveloppe totale de 3,958 M€ d'autorisations de programme a été affectée sur ce programme. Ce niveau d'affectation a été permis par un redéploiement interne au secteur. Cette enveloppe est répartie de la façon suivante :

- 2,482 M€ pour les travaux visant à rendre mixte l'internat du lycée Henri IV à Paris 5^{ème}.

- 1,265 M€ au titre d'un complément pour les travaux de restructuration du clos couvert de la cité mixte régionale Lakanal à Sceaux [92], actuellement en cours ;

- 0,211 M€ au titre d'un complément pour les études relatives à l'opération de restructuration et de rénovation de la cour d'honneur du lycée Marie Curie à Sceaux [92].

En termes de crédits de paiement, 9,920 M€ ont été mandatés, principalement pour la poursuite des travaux de restructuration du clos couvert du lycée Lakanal à Sceaux (7,681 M€), et des études pour les opérations suivantes :

- extension du lycée Gabriel Fauré à Paris 13^{ème} (0,759 M€),
- restructuration du pôle sciences du lycée Marie Curie à Sceaux (0,390 M€),
- restructuration du service de restauration au lycée Henri Bergson à Paris 19^{ème} (0,299 M€),
- restructuration et extension du lycée Montaigne à Paris 6^{ème} (0,150 M€),
- réalisation de places d'internat (mixité) au lycée Henri IV à Paris 5^{ème} (0,133 M€).

28 - Autres services périscolaires et annexes

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	3,339	7,400	5,850
<i>HP28-001</i>				
Installations sportives à l'usage des lycéens	9,000	3,339	7,400	5,850

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

Un montant total 3,339 M€ d'autorisations de programme a été affecté sur cette action en 2014.

7 collectivités locales ont ainsi bénéficié de subventions régionales pour la construction ou la rénovation de leurs équipements sportifs qui seront mis à disposition de 12 établissements scolaires :

- la réhabilitation de trois terrains de football du stade Pierre de Coubertin à MEAUX qui seront mis à la disposition du lycée Pierre de Coubertin à Meaux : 0,026 M€,
- la rénovation du gymnase Guy Kappes à Lagny-sur-Marne, qui sera mis à la disposition du lycée Van Dongen à Lagny-sur-Marne : 0,060 M€,
- la rénovation du gymnase n°2 de Montbauron à Versailles [78], qui sera mis à la disposition des lycées Marie-Curie, La Bruyère, Jules-Ferry et Hoche à Versailles : 0,038 M€,
- la rénovation des aires d'athlétisme du stade Chansac à Trappes [78], qui sera mis à la disposition des lycées de la Plaine de Neauphle et Henri-Matisse à Trappes : 0,280 M€,
- la réhabilitation et l'extension du gymnase Jean-Guimier à Trappes [78], qui sera mis à la disposition du lycée Henri-Matisse à Trappes : 0,720 M€,
- la reconstruction du centre sportif du campus Travaux-Garenne à Clamart, qui sera mis à la disposition du lycée Jacques-Monod à Clamart : 0,750 M€,
- la réhabilitation et l'extension du complexe sportif Romain-Rolland à Epinay-sur-Seine, qui sera mis à la disposition des lycées Jacques-Feyder et Louise-Michel à Epinay-sur-Seine : 1 M€,
- la rénovation du gymnase de Champy à Noisy-le-Grand, qui sera mis à la disposition du lycée Flora-Tristan (791 élèves) à Noisy-le-Grand : de 0,350 M€,
- la création d'un terrain de football en synthétique au stade des Bords de Marne à Noisy-le-Grand, qui sera mis à la disposition du lycée Flora-Tristan à Noisy-le-Grand : 0,116 M€.

Un montant de 5,850 M€ de crédits de paiement a été mandaté sur ce programme.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	3,620	2,302	2,420	2,500
<i>HP28-005</i>				
Logiciels et matériels didactiques	0,120	0,034	0,120	0,030
<i>hcdp</i>				
Budget participatif économie d'énergie lycées	3,500	2,268	2,300	2,470
<i>hcdp</i>				

Action : Logiciels et matériels didactiques

Un montant de 0,034 M€ d'autorisations de programme a été affecté et 0,030 M€ mandaté au titre de la convention conclue entre la Région et le rectorat de Versailles pour l'application informatique SOFA, outil de préparation des mesures de rentrée commun aux trois académies franciliennes et à la Région.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

Le montant des autorisations de programme sur cette action s'élève à 2,268 M€ et est réparti comme suit:

- 0,238 M€ de subventions aux lycées impliqués dans le cadre de la démarche « Lycées Eco-Responsables », sur les thématiques « Biodiversité », « Prévention et gestion des déchets », pour des projets nouveaux et des suites de projets initiés les années antérieures (délibération n° CP 14-781). Les subventions sont relatives à la mise en place de tris sélectifs, de broyeurs et de composteurs, de création de potagers, de mares, d'hôtels à insectes et de ruches, d'aménagements végétalisés, de parcours biodiversité, de gestion différenciée des espaces extérieurs. Au total, 50 lycées pilotes sont concernés et 28 lycées poursuivent leurs projets,

- 2,030 M€ au titre des 29 projets du budget participatif des lycées, le 30^{ème} ayant été financé dès 2013.

En ce qui concerne les crédits de paiement, 2,470 M€ ont été mandatés, répartis comme suit :

- un montant de 0,440 M€ a permis de verser les subventions aux lycées écoresponsables (0,238 M€) mais aussi de payer les marchés en cours sur les thématiques de l'eau, de l'énergie et du climat,

- au titre du budget participatif lycées, 2,030 M€ ont été mandatés sur l'année aux 29 lycées concernés.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
932 - Enseignement	249,400	244,712	239,400	236,788
22 - Enseignement du second degré	218,256	217,782	212,550	211,861
222 - Lycées publics	139,907	135,987	134,181	133,374
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics <i>HP222-017</i>	138,137	134,233	132,161	131,888
Maintenance immobilière	13,500	13,270	13,500	13,270
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	0,100	0,102	0,100	0,082
DGFL lycées publics	98,927	99,136	98,927	99,136
Prestations chauffage des lycées publics	25,610	21,725	19,634	19,400
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires <i>HP222-018</i>	1,770	1,754	2,020	1,486
Action de gestion scolaire	0,120	0,127	0,120	0,090
Prestations liées aux travaux	1,500	1,563	1,500	1,000
Impôts, loyers et taxes	0,150	0,064	0,150	0,056
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles			0,250	0,340
223 - Lycées privés	61,000	60,869	61,000	60,869
Lycées privés forfait "d'externat "matériel"' <i>HP223-016</i>	28,000	27,527	28,000	27,527
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	28,000	27,527	28,000	27,527
Lycées privés forfait d'externat "personnel" <i>HP223-028</i>	33,000	33,342	33,000	33,342
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,342	33,000	33,342
224 - Participation à des cités mixtes	17,349	20,926	17,369	17,618
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales <i>HP224-020</i>	0,467	0,453	0,467	0,453
DGFL Cités mixtes départementales	0,467	0,453	0,467	0,453

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	16,882	20,473	16,902	17,165
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	15,232	14,985	15,232	14,985
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,650	1,828	1,650	1,828
Entretien des cités mixtes régionales - parties communes		3,660		0,350
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets			0,020	0,002
28 - Autres services périscolaires et annexes	31,144	26,930	26,850	24,927
Centre de ressources	0,320	0,320	0,320	0,301
<i>HP28-003</i>				
CERTA	0,310	0,310	0,310	0,291
CERGE	0,010	0,010	0,010	0,010
Aides aux élèves de second cycle	19,080	16,628	16,780	16,368
<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension	9,500	8,762	7,200	8,578
Aide régionale à l'équipement des lycéens	3,180	3,207	3,180	3,207
Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables	5,400	4,159	5,400	4,159
Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires	1,000	0,500	1,000	0,424
Schéma des formations	10,574	8,804	8,580	7,080
<i>HP28-005</i>	<i>10,349</i>	<i>8,574</i>	<i>8,380</i>	<i>6,850</i>
<i>PJ28-005</i>	<i>0,225</i>	<i>0,230</i>	<i>0,200</i>	<i>0,230</i>
Réussite des élèves	6,225	4,925	5,200	4,130
Développement des TICE et des ENT	1,300	1,300	1,200	1,200
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,700	2,274	1,900	1,500
Olympiades des métiers	0,099	0,099	0,030	0,022
Budget participatif des lycées	0,250	0,206	0,250	0,228

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées <i>HP28-009</i>	1,170	1,178	1,170	1,178
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,740	0,766	0,740	0,766
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,180	0,240	0,180	0,240
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,250	0,172	0,250	0,172
TOTAL	249,400	244,712	239,400	236,788
HP	249,175	244,482	239,200	236,558
PJ	0,225	0,230	0,200	0,230

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	138,137	134,233	132,161	131,888
<i>HP222-017</i>				
Maintenance immobilière	13,500	13,270	13,500	13,270
<i>hcdp</i>				
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	0,100	0,102	0,100	0,082
<i>hcdp</i>				
DGFL lycées publics	98,927	99,136	98,927	99,136
<i>hcdp</i>				
Prestations chauffage des lycées publics	25,610	21,725	19,634	19,400
<i>hcdp</i>				

Action : Maintenance immobilière

Les affectations d'autorisations d'engagement au titre de la maintenance immobilière s'établissent à 13,270 M€ à fin 2014. Cette action traduit le besoin des établissements en crédits permettant des interventions d'entretien spécifique qui ne relèvent pas de la section d'investissement.

Au sein de cette action, la dotation au titre des contrôles techniques et de maintenance obligatoires pour les lycées publics s'est établie à 12,674 M€ (délibération n° CP 14-323).

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants affectés sur cette action.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

Depuis 2008, des campagnes de collecte et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ont été menées par la Région, en initiant une démarche de réemploi des équipements en s'appuyant sur les filières de l'économie solidaire.

Une dotation de 0,102 M€ a été affectée en 2014 pour engager une démarche de traitement des déchets spéciaux présents dans les lycées.

0,082 M€ ont été mandatés sur cette action en 2014.

Action : DGFL lycées publics

Une première étape de la refonte de la dotation globale de fonctionnement des lycées a été initiée pour la DGFL 2012 (délibération n° CR 86-11), un nouveau barème d'attribution a été mis en place et 3 % de la dotation a été mutualisée pour alimenter un fonds commun de fonctionnement (FCF) permettant de répondre en cours d'exercice aux établissements devant faire face à des dépenses imprévues ou des aléas. La deuxième étape, lors du vote de la DGFL 2013 (CR 71-12) a concerné la refonte de la dotation de solidarité et la mise en œuvre de la politique de maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie.

Avec le vote de la DGFL 2014, par délibération n°CR 67-13, certaines dotations techniques ont été

intégrées (parc boisé, taxe de balayage) ainsi qu'une nouvelle dotation concernant les 67 lycées éloignés tandis que certains petits lycées connaissant des baisses d'effectifs ont vu leur dotation maintenue à l'identique.

Pour mémoire, la DGFL 2014 s'est élevée à 114,326 M€ au global, tous types d'établissements confondus – lycées publics et cités mixtes régionales et départementales – dont 3,428 M€ au titre du fonds commun de fonctionnement.

S'agissant de la DGFL 2014 versée aux EPLE, 95,671 M€ ont été affectés sur l'action et 3,218 M€ au titre du Fonds Commun de Fonctionnement (FCF).

En outre, des dotations ont été attribuées aux lycées accueillant des élèves dans le cadre des actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS ex MGIEN), à hauteur de 0,247 M€ (délibération CP 14-575).

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat régional, les prestations de chauffage regroupent la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, et l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, pour lesquelles au global 21,725 M€ ont été affectés en 2014.

Fourniture et acheminement

La Région a adhéré en 2011 au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF) (délibération n°CP 11-863) et a conclu des marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dès 2013, 277 lycées ont bénéficié de ce nouvel approvisionnement, avec une prise en charge progressive par la Région en fonction des dates de fin de contrats des lycées, qui géraient précédemment leur contrat de façon autonome. 60 nouveaux lycées ont été repris en gestion au 1^{er} juillet 2014, soit 337 lycées approvisionnés en gaz.

Pour la fourniture et l'acheminement aux points de livraison relevant actuellement des tarifs réglementés de vente de gaz naturel dont la consommation annuelle de référence est inférieure à 200 MWh, la Région a conclu des contrats avec GDF-Suez afin de maintenir des prix au tarif réglementé, au sein des lycées concernés par l'accord cadre.

Enfin, à compter du 1^{er} juillet 2014, la Région a repris en gestion directe l'approvisionnement en chauffage urbain de 40 lycées.

A ce titre pour l'année 2014, le montant des affectations est de 13,5 M€ pour la fourniture de gaz et 1 M€ pour le chauffage urbain, soit 14,5 M€.

Exploitation et maintenance

Une dotation de 0,385 M€ a été versée aux 37 lycées du lot 1 du marché de maintenance des installations de chauffage déclaré sans suite par la commission d'appel d'offres, afin de financer la souscription d'un contrat de maintenance.

Par ailleurs, par délibération n°CP 12-524 du 12 juillet 2012, a été autorisé le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert portant sur huit marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques et de ventilation, avec le renouvellement des équipements des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E) de la Région Ile-de-France. La durée d'exécution du marché est de neuf ans, avec un démarrage des prestations en deux phases, en aout 2013 pour 240 établissements puis au 1er juillet 2014, 30 établissements dont 11 CMR des départements du 92,93 et 94, soit au total 270 lycées.

Le marché de type P2/P3/PFI (Prestations – Forfait – Intéressement) comprend :

a) Les prestations P2 (de type forfaitaire), qui consistent en la direction, la conduite et la surveillance des

installations, l'astreinte pour le dépannage et la maintenance préventive systématique, etc.

b) Les prestations P3 (de type forfaitaire), consistant en la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché et le renouvellement obligatoire d'équipements.

c) Des prestations autres, liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme.

La part de la deuxième phase du fonctionnement (prestations dites « P2 ») a été affectée pour les 8 années d'exécution du marché, à hauteur de 6,340 M€.

En termes de consommation, ont été mandatés 14,885 M€ pour la fourniture d'énergie, et 4,515 M€ pour la maintenance de type P2 soit 19,4 M€ au total

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	1,770	1,754	2,020	1,486
<i>HP222-018</i>				
Action de gestion scolaire	0,120	0,127	0,120	0,090
<i>hcdp</i>				
Prestations liées aux travaux	1,500	1,563	1,500	1,000
<i>hcdp</i>				
Impôts, loyers et taxes	0,150	0,064	0,150	0,056
<i>hcdp</i>				
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles			0,250	0,340
<i>hcdp</i>				

Action : Action de gestion scolaire

0,127 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées au titre de l'action de gestion scolaire pour assurer les dépenses directes issues des marchés à procédure adaptée, pour le règlement de la cotisation pour le groupement de commande relatif à l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France SIGEIF) (0,024 M€) et celle pour le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications - SIPPAREC (0,011 M€).

0,090 M€ ont été mandatés sur cette action en 2014.

Action : Prestations liées aux travaux

Un montant de 1,563 M€ d'autorisations d'engagement a été affecté sur cette action. Cette dotation a notamment été consacrée :

- aux déménagements (0,330 M€) dans le cadre des programmes de rénovations de lycées ;
- au financement d'un service permanent de sécurité incendie du lycée Pierre Gilles-de-Gennes à Paris 13^{ème} (règlement de sécurité IGH (Immeuble de Grandes Hauteur) à hauteur de 0,652 M€ ;
- à l'exploitation de 5 opérations de rénovation thermique, confiées à la SAERP pour en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, dans les lycées Claude Chappe à Nanterre [92], Galilée à Cergy Pontoise [95], Fragonard à L'isle d'Adam [95], M. Berthelot à Saint Maur des Fossés [94], FJ Talma à Brunoy [91]), par délibération CP 14-769, pour 0,321 M€.

En crédits de paiement, 1 M€ ont été mandatés sur cette action en 2014.

Action : Impôts, loyers et taxes

0,064 M€ ont été affectés et 0,056 M€ ont été mandatés pour le paiement des impôts et taxes relevant du propriétaire.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

0,340 M€ ont été mandatés sur cette action au titre des frais de contentieux, en crédits de paiement uniquement.

223 - Lycées privés

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Lycées privés forfait "d'externat ""matériel""	28,000	27,527	28,000	27,527
<i>HP223-016</i>				
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	28,000	27,527	28,000	27,527

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Une dotation de 27,527 M€ a été attribuée en 2014 aux lycées privés sous contrats d'association avec l'Etat au titre du forfait d'externat " Part matériel ", conformément à la délibération n° CR 57-12 relative à la politique régionale envers les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,342	33,000	33,342
<i>HP223-028</i>				
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	33,000	33,342	33,000	33,342

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Une dotation de 33,342 M€ a été attribuée en 2014 aux lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre du forfait d'externat " Part personnel ", conformément à la délibération n° CR 57-12 relative à la politique régionale envers les établissements privés sous contrat d'association.

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

224 - Participation à des cités mixtes

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,467	0,453	0,467	0,453
<i>HP224-020</i>				
DGFL Cités mixtes départementales	0,467	0,453	0,467	0,453

Action : DGFL Cités mixtes départementales

La participation aux charges de fonctionnement des 3 lycées en cités mixtes départementales est calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des lycées régionaux. Elle s'est élevée à 0,453 M€ en 2014.

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	16,882	20,473	16,902	17,165
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	15,232	14,985	15,232	14,985
<i>hcdp</i>				
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,650	1,828	1,650	1,828
<i>hcdp</i>				
Entretien des cités mixtes régionales - parties communes		3,660		0,350
<i>hcdp</i>				
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets			0,020	0,002
<i>hcdp</i>				

Action : DGFL Cités mixtes régionales

La DGFL des 46 lycées en Cités Mixtes Régionales s'impute sur cette action. Le montant affecté au titre de 2014 s'est élevé à 14,985 M€ ; il a été calculé selon les mêmes modalités que pour les lycées hors cités mixtes. A noter qu'un montant de 0,210 M€ a été dédié au fonds commun de fonctionnement pour les Cités Mixtes Régionales.

Les mandatements sont identiques aux montants des affectations sur cette action.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

1,828 M€ a été affecté et mandaté pour financer en 2014 les contrats passés par les lycées afin d'effectuer les contrôles techniques et d'entretiens obligatoires dans les Cités Mixtes Régionales (délibération n°CP 14-323).

Action : Entretien des cités mixtes régionales - parties communes

0,5 M€ ont été affectés pour l'approvisionnement en gaz et 3,160 M€ pour le marché de maintenance des installations de chauffage des CMR, soit au total 3,660 M€. L'affectation de ce montant a été permis par des redéploiements internes.

0,350 M€ ont été mandatés au titre de cette action.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

0,002 M€ ont été mandatés sur cette action, au titre du marché de collecte des déchets d'équipements électroniques pour les cités mixtes régionales.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

Aucune affectation ni mandatement n'a été effectué sur 2014.

28 - Autres services périscolaires et annexes

		AE		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Centre de ressources		0,320	0,320	0,320	0,301
	<i>HP28-003</i>				
CERTA		0,310	0,310	0,310	0,291
	<i>hcdp</i>				
CERGE		0,010	0,010	0,010	0,010
	<i>hcdp</i>				

Action : CERTA

0,310 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés et 0,291 M€ mandatés en 2014 afin d'attribuer une subvention de fonctionnement au CERTA. Cette subvention permet de couvrir une partie des dépenses de la structure aux actions de formation initiale ainsi que la prise en charge du transport des élèves vers le site de Flins où se déroulent les formations.

Action : CERGE

Une subvention de 0,010 M€ a été attribuée au CERGE pour le fonctionnement de la structure inter-académique en 2013 liée au lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94).

		AE		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Aides aux élèves de second cycle		19,080	16,628	16,780	16,368
	<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension		9,500	8,762	7,200	8,578
	<i>hcdp</i>				
Aide régionale à l'équipement des lycéens		3,180	3,207	3,180	3,207
	<i>hcdp</i>				
Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables		5,400	4,159	5,400	4,159
	<i>hcdp</i>				
Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires		1,000	0,500	1,000	0,424
	<i>hcdp</i>				

Au titre de la rentrée scolaire 2013-2014, suite à la délibération n° CR 57-12 du 28 juin 2012, les dispositifs d'aides ont été supprimés pour les élèves de l'enseignement privé sous contrat.

Action : Aide régionale à la demi-pension

L'assemblée régionale a adopté par délibération CR 23-14 du 14 février 2014 la réforme du service public de la restauration scolaire dans les lycées publics franciliens

Pour la rentrée scolaire 2014, première année de la réforme, le déploiement a été engagé dans les 114 lycées de Seine Saint-Denis et du Val d'Oise.

Pour ceux-ci une dotation de 3,952 M€ d'autorisations d'engagement a été affectée au titre du 1^{er}

trimestre de l'année scolaire 2014/2015 dont 3,710 M€ de dotations initiales votées à la commission permanente du 18 juin 2014 calculées sur le nombre de demi-pensionnaires estimés par tranche de quotient familial (données IAU) (CP 14-486) et 0,242 M€ de dotations complémentaires suite au recensement des inscriptions réelles enregistrées à cette rentrée (CP 14-705).

En parallèle, pour les lycées des autres départements d'Ile de France non encore concernés par la tarification au quotient familial, une dotation initiale de l'Aide régionale à la Demi-pension (ARDP) d'un montant de 1,910 M€ a été votée à la commission permanente du 10 avril 2014 au titre de l'année scolaire 2014-2015.

En complément, des dotations à hauteur de 2,612 M€ ont également été votées, au titre de l'ARDP, en 2014, pour des ajustements au titre de l'année scolaire en cours ou des années scolaires précédentes.

Enfin, 0,288 M€ ont été attribués en subventions d'équilibre pour le fonctionnement de certaines restaurations comme celle du lycée Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole dont la demi-pension a été sinistrée.

Un montant total de 8,762 M€ d'autorisations d'engagement a été donc affecté au titre de l'aide régionale à la demi-pension des lycéens en 2014.

En crédits de paiement, 8,578 M€ ont été mandatés, compte tenu du décalage de paiement de subventions d'équilibre pour lequel le versement est effectué en fonction des justifications transmises par les lycées.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

L'aide régionale à l'équipement des lycéens permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves des filières production et de certaines filières de services.

Un montant total de 3,207 M€ a été affecté sur cette action en 2014, décomposé comme suit :

- une dotation initiale au titre de l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 2,661 M€ (commission permanente du 10 avril 2014).
- des dotations complémentaires au titre de l'année scolaire 2014-2015 et des années antérieures, (commissions permanentes de juin, octobre et novembre 2014) à hauteur de 0,546 M€.

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

Action : Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables

A la rentrée 2014-2015, le cycle de la réforme étant achevé, le renouvellement des manuels scolaires a concerné les effectifs des niveaux IV et V, afin d'assurer le complément des collections au regard des pertes ou détériorations d'ouvrages, sur la base d'une aide à hauteur de 5 € par élève.

Les demandes concernant des changements de programmes particuliers éventuels comme le programme d'histoire-géographie des terminales scientifiques ont fait l'objet d'un traitement particulier au cas par cas en fonction du besoin identifié par établissement.

Quant aux lycées municipaux, ils ont bénéficié d'une dotation de 150€ par élève pour la dernière année de rattrapage de la réforme des terminales de ces établissements.

Par ailleurs, les subventions pour l'achat de livrets d'exercices ont été reconduites pour un montant de 23 € par élève des filières professionnelles.

La première dotation pour l'année scolaire 2014-2015, soit 2,725 M€, a été attribuée lors de la commission permanente du 10 avril 2014.

Cette dotation a été complétée par des ajustements à hauteur de 1,218 M€ pour l'année scolaire en cours et 0,216 M€ concernant les années antérieures, compte tenu des évolutions d'effectifs et au regard des reliquats de dotations prévisionnelles dont disposaient les lycées.

Un montant total de 4,159 M€ a donc été affecté au titre des manuels scolaires en 2014.

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur cette action.

Action : Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires

0,500 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacrés à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires dans 51 lycées participants au dispositif.

0,424 M€ ont été mandatés sur cette action en 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	10,574	8,804	8,580	7,080
	<i>HP28-005</i>	10,349	8,574	8,380
	<i>PJ28-005</i>	0,225	0,230	0,200
Réussite des élèves	6,225	4,925	5,200	4,130
	<i>hcdp</i>	6,000	4,695	5,000
	<i>cpj</i>	0,225	0,230	0,200
Développement des TICE et des ENT	1,300	1,300	1,200	1,200
	<i>hcdp</i>			
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,700	2,274	1,900	1,500
	<i>hcdp</i>			
Olympiades des métiers	0,099	0,099	0,030	0,022
	<i>hcdp</i>			
Budget participatif des lycées	0,250	0,206	0,250	0,228
	<i>hcdp</i>			

Action : Réussite des élèves

Un montant total de 4,925 M€ a été affecté sur cette action et a permis :

Des actions de lutte contre le décrochage scolaire

La mise en œuvre des actions au titre du plan régional d'action de lutte contre le décrochage scolaire a été définie par délibération n° CR 33-13 du 26 avril 2013. Dès la rentrée 2013 et sur l'année 2014 ont été lancées plusieurs actions, à hauteur de 1,54 M€ :

Le dispositif " Réussite pour tous " soutient les actions pour la réussite scolaire engagées dans le cadre de 119 initiatives de prévention du décrochage scolaire ou de rescolarisation dans 111 établissements bénéficiant à plus de 13 585 élèves pour une somme de 1,073M€.

Les protocoles de sécurisation des parcours dans 4 territoires franciliens se sont appuyés sur un protocole signé conjointement par les trois académies, la DRIAAF et la Région. L'appel à projets pour la prise en charge des élèves « perdus de vue » a permis de réunir 6 projets pour un montant de 0,095 M €. Le forum régional « lutte contre le décrochage » a réuni plus de 230 participants le 30 septembre 2014.

Une étude en partenariat avec la fondation la Main à la Pâte a été lancée pour analyser la place des sciences dans le décrochage ; un projet pilote pluridisciplinaire lui fera suite adjoignant aux sciences le français et l'histoire afin de modifier le rôle que jouent les sciences auprès de ces élèves (0,055 M€).

Après adoption d'une convention avec le Département de Seine-Saint-Denis, un premier projet

expérimental de sécurisation des parcours du collège au lycée et au CFA a été soutenu à hauteur de 9 600 €. Une deuxième expérimentation est mise en place à Villiers le Bel pour un montant de 8 500 €

Le partenariat avec les PEP pour l'accompagnement des élèves au cours d'une maternité et lors d'une longue maladie a été initié (0,299 M€).

Pour mémoire, des dotations aux lycées accueillant des élèves dans le cadre des actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), ont été attribuées à hauteur de 0,247 M€ (délibération CP 14-575) et inscrites sur le programme DGFL.

Après l'installation de l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale en décembre 2011, deux ateliers se sont tenus en 2012-2013, l'un sur les conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire, l'autre sur les inégalités de filières, de parcours et de genre dans l'enseignement professionnel. En 2014, les trois équipes de chercheurs sélectionnées pour mener des études sur les inégalités scolaires en Ile-de-France ont remis leurs rapports définitifs (et 3000 € affectés pour un avenant). Le 2 juillet 2014, le 4^{ème} atelier de l'Observatoire a ainsi donné lieu à la présentation et au débat concernant les 3 études relatives aux :

- facteurs qualitatifs de la réussite scolaire, à partir d'une enquête menée sur une série d'établissements ;
- incidences des procédures académiques de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Ile-de-France à partir des données statistiques des trois rectorats ;
- incidences des politiques d'établissements dans la mixité sociale et scolaire à partir des données statistiques des trois rectorats.

Des actions en faveur de la réussite des lycéens

L'aide à l'accès à la presse pour les élèves des lycées concernés par les " Conventions éducation prioritaire " de l'IEP Paris a été financée, à hauteur de 0,030 M€.

Par ailleurs, 0,365 M€ ont été consacrés en 2014 aux partenariats noués avec les associations et les Grandes Ecoles pour développer l'égalité d'accès aux formations supérieures sélectives des lycéens issus de milieux défavorisés sur le plan social ou culturel, dans le cadre du projet " Ouverture sociale ". En 2014, la liste des grandes écoles et des associations soutenues par la Région dans le cadre de ce dispositif s'établit comme suit : Ecole polytechnique, Mines Paris Tech, Agro Paris Tech, HEC, Arts et Métiers Paris Tech, Ecole des Ponts, Ecole Normale Supérieure (ULM), Ecole Centrale de Paris, ESSEC ; associations : Paris Montagne, Tremplin, Réussir Aujourd'hui.

En outre, l'accompagnement des lycéens des filières professionnelles pour trouver des stages a été reconduit pour un montant de 0,094 M€

Dans la même perspective de développement du lien avec l'entreprise qui demeure une priorité des lycéens, un partenariat à hauteur de 0,050 M€ a été établi avec BGE réseau pour mobiliser les élèves autour d'une compréhension concrète de l'entreprise. Il est particulièrement adressé aux élèves des sections professionnelles et aux jeunes décrocheurs.

De plus, favoriser l'apprentissage des langues est un des trois axes du trépied de l'insertion adopté dans le Schéma des Formations 2007-2013. Le dispositif « Passeport Langue pour les BTS » s'adressant aux lauréats du Baccalauréat professionnel inscrits en première année de BTS, a permis à 740 jeunes issus de plus de 88 lycées d'Ile-de-France d'effectuer des stages linguistiques intensifs de deux semaines en Angleterre et en Espagne pendant les vacances de printemps et l'été 2014. 1 M€ a été consacré à cette action.

Le dispositif " Parcours Européen " s'adressant aux élèves des sections européennes des lycées professionnels a été reconduit et plus de 441 élèves de 48 lycées ont bénéficié d'une bourse pour effectuer un séjour et un stage à l'étranger, pour un montant net de 0,247 M€.

L'ensemble de ces actions complète l'intervention de la Région pour réduire le nombre des sorties sans qualification du système scolaire, favoriser la réussite des élèves issus de milieux populaires et contribuer à l'élévation du niveau de formation.

Dans le cadre des divers appels à projets lancés sur les dispositifs précédemment évoqués, une attention particulière est donnée aux lycées bénéficiant de la dotation de solidarité, telle qu'elle a été adoptée dans le cadre de la refonte de la dotation globale de fonctionnement des lycées. Une étude sur l'utilisation qu'en font les lycées a été engagée (0,040M€) pour compléter le suivi statistique réalisé par les services régionaux.

Des actions en faveur de l'insertion et l'orientation

Enfin, la Région s'est engagée, au titre de l'axe 1 " Agir sur le chômage " du CPER 2007-2013, à apporter son soutien au fonctionnement du GIP Défi-Métiers, organisme associé à l'action de la Région, de l'État et des partenaires sociaux, afin d'assurer les missions d'information sur l'offre de formation, d'animation et de professionnalisation des acteurs de l'emploi et de la formation, d'analyse socio-économique des territoires. Il a été affecté 0,230 M€ qui se décomposent entre une participation au financement de Défi Métiers pour sa mission Observatoire Régional Emploi Formation (0,126 M€) et la participation au financement du site Internet « *lesmetiers.net* » (0,104 M€).

En 2014, le financement des outils nécessaires à l'exercice des compétences régionales concernant l'adaptation de la carte des formations a été poursuivi : financement à hauteur de 0,290 M€ du partenariat pour l'utilisation régionale des enquêtes d'insertion des lycéens dans le cadre de la convention avec les académies franciliennes et la DRIAAF.

A également été financée la mise en œuvre des actions d'information pour l'orientation, notamment le partenariat avec les grands organismes (ONISEP, DRONISEP et CIDJ) à hauteur de 0,235 M€, avec le Réseau Information Jeunesse (71 114€), des associations et collectivités (CAPEB ; Ecole et Vie Locale ; Plaine Commune Promotion) à hauteur de 0,123 M€. Le partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation du Salon Européen de l'Education 2014 a été reconduit à hauteur de 0,6 M€.

4,130 M€ ont été mandatés au titre de cette action.

Action : Développement des TICE et des ENT

En 2014, 1,300 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées au titre du développement des TICE et des ENT, pour la 4^{ème} année du marché Open source (délibération n°CP 12-135).

1,2 M€ ont été mandatés sur cette action.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

L'affectation de 2,274 M€ au titre de cette action, a permis de poursuivre les actions pour la citoyenneté qui participent aussi de la réussite scolaire des élèves comme les dispositifs, ALYCCE en direction des équipes éducatives, à hauteur de 0,621 M€ et au bénéfice de 221 projets soutenus sur l'année scolaire 2013-2014 et « Actions Lycéennes » qui visent à soutenir les projets des lycéens franciliens, notamment dans le cadre des CVL, à hauteur de 0,082 M€.

La reconduction du dispositif " Jeunes pour l'Egalité ", à hauteur de 0,486 M€ permet à plusieurs centaines d'enseignants et des milliers de lycéens de participer à un programme de sensibilisation et réalisation pour développer une culture de l'égalité entre les filles et les garçons.

Les actions destinées à soutenir l'accès à la culture pour les lycéens qui en sont éloignés et pour encourager la poursuite d'études longues ont été poursuivies : partenariats avec les Amis de Magnum photo, Savoir au présent, Poésie en liberté, l'Etablissement public du Parc de la Villette, l'association Chroma pour le programme « La musique en commun » et les interventions en lycée de l'orchestre Divertimento représentant au total un budget de 0,342 M€.

Les actions Lycéennes ayant pour objet de susciter et développer la capacité d'initiative et de la création des lycéens franciliens et leur participation à la vie de leur établissement fait l'objet d'une affectation de 0,102 M€.

Les partenariats pour la mémoire avec des associations ou des organismes comme le Mémorial de la Shoah, le Mémorial de Caen, l'Institut du Tout Monde, l'association Jean Monnet, l'association du Mont Valérien, le centre d'études et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation

juive (CERCIL) ont été aussi soutenus (pour un montant total de 0,441 M€).

La contribution à l'organisation du « Prix littéraire des lycéens et des apprentis » a été reconduite, à hauteur de 0,140 M€. Cela s'est traduit notamment par l'envoi à chaque établissement des 8 œuvres lauréates du prix 2014. De plus une action de coopération décentralisée a été menée avec l'association ACTED pour 0,010 M€.

Le soutien aux fédérations de parents d'élèves qui siègent au CIAEN a été reconduit (pour 0,050 M€).

1,5 M€ ont été mandatés en 2014 sur l'action.

Action : Olympiades des métiers

0,099 M€ ont été affectés pour l'organisation des sélections régionales ainsi que la préparation, l'accompagnement et le transport de la délégation francilienne participant aux 43^{ème} Olympiades des métiers à Strasbourg du 3 mars et fin mai 2014 (CP14-115) et 0,022 M€ ont été mandatés.

Action : Budget participatif des lycées

Le budget participatif des lycées adopté par délibération CR 72-12 a été mis en place dans le courant de l'année scolaire 2012-2013. 30 lycées sont engagés dans un processus sur 2 ans, accompagnés par un prestataire. 12 nouveaux projets ont été sélectionnés en 2014, pour lequel un accompagnement a été délibéré (0,120 M€).

Par ailleurs, sont poursuivies la réalisation de reportages multimédias pour le dispositif lycées éco-responsables avec l'animation d'ateliers techniques ainsi que la réalisation de kits thématiques et d'un accompagnement spécifique (0,070 M€). Enfin une journée d'échange avec les différents lycées a été organisée le 28 mai 2014 (0,015 M€) sur les retours d'expérience des lycées impliqués dans le dispositif.

Au titre de l'action, 0,228 M€ ont été mandatés sur l'année

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	1,170	1,178	1,170	1,178
<i>HP28-009</i> Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,740	0,766	0,740	0,766
<i>hcdp</i> Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,180	0,240	0,180	0,240
<i>hcdp</i> Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,250	0,172	0,250	0,172
<i>hcdp</i>				

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectation sur les différentes actions de ce programme.

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

Un montant total de 0,766 M€ d'autorisations d'engagement a été affecté au titre de l'aide régionale à la demi-pension des lycéens post-bac en 2014.

Les modalités d'attribution des aides sont identiques à celles des lycéens, le barème régional déterminé en fonction d'un quotient familial de l'aide à la demi-pension s'applique aux élèves inscrits en post-bac. Une dotation initiale de 0,352 M€ a été votée à la Commission Permanente du 10 avril 2014 au titre de

l'année scolaire 2014-2015 et un ajustement de 0,241 M€ à la CP d'octobre et de novembre. Des dotations à hauteur de 0,171 M€ en autorisations d'engagement ont également été accordées, en 2014, pour des ajustements au titre des années scolaires précédentes.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

L'aide régionale aux lycéens permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves des filières production et certaines filières de services.

Un montant total de 0,240 M€ a été affecté sur cette action en 2014, soit une dotation initiale pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 0,184 M€ et 0,056 M€ à titre de compléments.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

Ce dispositif d'aide régionale, adopté par le Conseil Régional du 26 juin 2008, a pour objectif de prendre en charge pour partie le voyage, l'hôtel et les frais d'inscription des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.

Un montant total de 0,172 M€ a été affecté sur cette action en 2014, soit une dotation initiale pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 0,142 M€ et 0,070 M€ au titre de compléments.

